

Matériel de formation pour
l'abolition du travail dangereux
des enfants dans l'agriculture

LIVRE 1

GUIDE DU FORMATEUR



Organisation
internationale
du Travail



Programme
international
pour l'abolition du
travail des enfants



Matériel de formation pour l'abolition du travail dangereux des enfants dans l'agriculture

Janvier 2008

Organisation internationale du Travail
Programme international pour l'abolition du travail des enfants

Copyright © Organisation internationale du Travail 2008
Première édition 2008

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no. 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

IPEC

Matériel de formation pour l'abolition du travail dangereux des enfants dans l'agriculture - Livre 1: Guide du formateur / Programme international pour l'abolition du travail des enfants / Organisation internationale du Travail / Genève, 2008.

ISBN 978-92-2-217798-3 (print)
978-92-2-217799-1 (web pdf)

Egalement disponible en anglais: *Training resource pack on the elimination of hazardous child labour in agriculture*, ISBN 92-2-117798-X, Genève, OIT, 2005.

Le financement de la présente publication a été assuré par le ministère du Travail des Etats-Unis et le gouvernement de la Norvège. Elle ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques de ces donateurs, et la mention de noms de marques, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique aucune appréciation de leur part.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/publns

Imprimé en Italie par le Centre international de formation de l'OIT à Turin.

Table des matières

	Page
■ Remerciements	v

QU'EN EST-IL DE CE MATERIEL DE FORMATION ?

■ Introduction	vi
■ Objectifs du matériel de formation	vi
■ Utilisation du matériel.	vii
■ Information sur le matériel de formation	ix
■ Autres ressources et idées	x
■ Occasions de mettre en œuvre les activités de formation proposées	x

LIVRE 1 : GUIDE DU FORMATEUR

Partie 1 : Préparation du terrain – Le travail dangereux des enfants

■ Données essentielles au sujet du travail des enfants	1
■ Autres terminologies associées au terme «enfant»	4
■ Le travail des enfants: Echelle du problème	6
■ La place du travail dangereux dans le travail des enfants	7
■ Le travail dangereux des enfants dans l'agriculture	8
■ Pourquoi les enfants sont-ils plus exposés que les adultes?	15
■ Exemples de travail des enfants dans différents pays.	19
■ Stratégies pour l'abolition du travail des enfants	22

Partie 2 : Guide du formateur pour l'utilisation du matériel contenu dans le livre 2

- Introduction. 27
- Exploitation du matériel de formation OIT- IPEC dans le cadre d'un «cours» 27
- Guide point par point des matières traitées dans le Livre 2. 29

Partie 3 : Listes de contrôle sur les méthodes d'enseignement

- Principes essentiels 64
- Rôle du formateur 66
- Travail en petits groupes. 67
- Participation active 68
- Planification et préparation. 70
- Techniques de formation 72
- Evaluation du cours 74
- Sources de documentation utiles. 75

LIVRE 2 :

ACTIVITES DE FORMATION A L'INTENTION DES AGRICULTEURS

- Objectifs du cours 3
- Introductions. 4
- Définition du travail des enfants 5
- Pourquoi les enfants sont-ils poussés à travailler ? 6
- Abolition du travail des enfants 7
- Mythes et réalités au sujet du travail des enfants : Questionnaire à choix multiples. 8
- Accidents, maladies et autres atteintes à la santé dans l'agriculture : Marquage corporel 12
- Identification des dangers et évaluation des risques 13
- La législation et l'OIT 15

- Comment s'attaquer au travail des enfants ? 18
- Stratégie future 19
- Evaluation du cours 20

LIVRE 3 :

RESSOURCES ADDITIONNELLES A LA DISPOSITION DES FORMATEURS

Partie 1 : Gestion des risques

- Comment aborder la sécurité et la santé au travail en améliorant la gestion des risques. 1
- Evaluation des risques 2
- Dangers et risques particuliers auxquels sont confrontés les enfants qui travaillent dans l'agriculture . . 10
 - Durée du travail excessive, fatigue et besoin de sommeil des adolescents 10
 - Travaux pénibles, charges pesantes et troubles musculo-squelettiques 11
 - Ergonomie 13
 - Températures et conditions climatiques extrêmes . . . 14
 - Outils de coupe 15
 - Chutes de personnes 16
 - Chutes d'objets 16
 - Machines agricoles 17
 - Bruit 20
 - Pesticides et autres produits chimiques à usage agricole 22
 - Poussières 27
 - Maladies (Risques biologiques). 27
 - Bétail et animaux de basse-cour 30
 - Animaux sauvages ou venimeux 31
 - Risques psychosociaux. 31
 - Violence, y compris le harcèlement 31
 - Toxicomanie et travail des enfants dans l'agriculture. . 32
 - Mauvaises conditions d'hygiène 32
 - Logements de mauvaise qualité 33

- Pénurie d'installations pour les soins aux enfants 33
- HIV/SIDA 34
- Malnutrition et pauvreté. 35

Partie 2: L'OIT et l'IPEC

- L'Organisation internationale du Travail (OIT) 37
- Le programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) 37

Partie 3: Dispositions essentielles des conventions de l'OIT

- C138: Convention sur l'âge minimum, 1973 40
- C182: Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 45
- C184: Convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001 48

REMERCIEMENTS

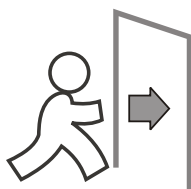
Le OIT désire faire état de l'utilisation:

- dans la Section 3 du Livre 1, d'extraits du CD Rom du OIT : Votre sécurité et votre santé au travail – Guide du formateur.
- aux pages 39 à 42 du Livre 1, d'un questionnaire à choix multiple mis au point par la Child Labor Coalition des Etats-Unis (www.fieldsofhope.org)
- dans le Livre 1 (pages 37 –38 et 47), d'idées relatives à des activités de formation empruntées au Sustainable Tree Crops Programme

Il souhaite également remercier:

- les participants et les formateurs au Ghana, le personnel de la General Agricultural Workers Union (GAWU) du Ghana, le personnel du OIT et les autres personnes qui lui ont fait part de leurs commentaires en anglais à divers stades de la mise au point du présent matériel de formation
- Peter Hurst, OIT-IPEC, et Peter Kirby, éducateur syndical en matière de santé et de sécurité, qui ont élaboré le présent matériel

QU'EN EST-IL DE CE MATERIEL DE FORMATION ?



Introduction

Le matériel de formation présenté dans ces pages est destiné aux formateurs concernés par l'abolition du travail dangereux des enfants dans les exploitations agricoles et les plantations de cacao. Il a été préparé dans le cadre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'Organisation internationale du Travail (OIT), une institution spécialisée des Nations Unies. Vous trouverez plus de détails sur l'OIT et le travail des enfants dans les Livres 1 et 3.

Le matériel proposé a été mis au point à l'intention des agriculteurs formateurs chargés d'assurer des cours de formation sur l'abolition du travail dangereux des enfants destinés à leurs camarades agriculteurs. Ces cours devraient permettre aux agriculteurs de se familiariser avec le travail dangereux des enfants et de prendre des mesures afin de l'éliminer dans leurs exploitations, leurs villages et leurs collectivités.



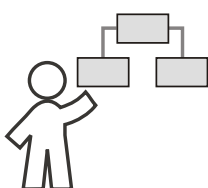
Objectifs du matériel de formation

Le matériel en question a été conçu afin d'aider les agriculteurs formateurs à:

- organiser et entreprendre des activités de formation avec des agriculteurs
- créer une meilleure prise de conscience parmi les agriculteurs et au sein de leurs collectivités à l'égard de la question du travail des enfants et des raisons pour lesquelles cette question les concerne
- fournir aux agriculteurs et à leurs collectivités des informations essentielles au sujet de l'abolition des pires formes de travail des enfants, et en particulier du travail dangereux des enfants
- aider les agriculteurs à améliorer les conditions de sécurité et de santé au travail dans leurs exploitations

- favoriser l'application de la convention 182 de l'OIT sur l'interdiction du travail des enfants et une action immédiate pour l'abolition des pires formes de travail des enfants, 1999, et de la recommandation 190 qui l'accompagne

Utilisation du matériel



Structure

Le matériel proposé a été élaboré de manière structurée et logique afin d'en faciliter l'utilisation dans les activités de formation destinées aux agriculteurs. Il se divise en trois livres.

LIVRE 1: GUIDE DU FORMATEUR

Le Livre 1 est destiné aux agriculteurs formateurs chargés de former leurs camarades agriculteurs en matière de travail dangereux des enfants et de leur fournir ainsi les moyens d'éliminer ce type de travail. Il contient les éléments essentiels dont ils auront besoin pour mettre sur pied des cours et des cercles d'étude efficaces dans leurs villages et leurs collectivités. Le Livre 1 est spécialement conçu pour vous soutenir dans votre activité de formateur.

Le Livre 1 comprend trois parties :

- **Partie 1:** Préparation du terrain pour l'abolition du travail dangereux des enfants dans l'agriculture – avec les données de base que vous devrez étudier et assimiler avant d'entreprendre des activités de formation à l'adresse des agriculteurs et autres personnes
- **Partie 2:** Présentation d'un Guide du formateur pour les activités de formation des agriculteurs dans le Livre 2. Cette partie vous propose, en votre qualité de formateur, des notes pour chacune des activités de formation ; elle précise pourquoi ces activités sont importantes, vous offre des conseils sur la manière de les organiser, souligne les éléments essentiels que les agriculteurs devraient avoir

assimilés à la fin de la session, etc. Si vous en avez le temps, vous pourriez traduire quelques-uns de ces éléments en idiome local et en distribuer la traduction aux participants au terme de chaque activité

- **Partie 3:** Listes de contrôle concernant les méthodes d'enseignement – destinées à vous fournir des conseils succincts au sujet du processus d'apprentissage

LIVRE 2 :

ACTIVITES DE FORMATION A L'INTENTION DES AGRICULTEURS

- Le Livre 2 porte sur un certain nombre d'activités de formation devant permettre aux agriculteurs d'appréhender ce qu'est le travail dangereux des enfants et de contribuer ainsi à le faire disparaître de leurs exploitations, de leurs villages et de leurs collectivités. Les stratégies de l'OIT-IPEC visant l'abolition du travail dangereux des enfants pourront être développées en s'inspirant de la trilogie « Prévention, Retrait, Protection ». Le Livre 2 contient le matériel que les agriculteurs formateurs devraient utiliser dans leurs activités de formation des agriculteurs. Après avoir été traduit dans l'idiome local, ce matériel sera distribué et utilisé avec les agriculteurs et les autres personnes que vous aurez pour mission de former.

LIVRE 3 :

RESSOURCES ADDITIONNELLES A L'INTENTION DES AGRICULTEURS FORMATEURS

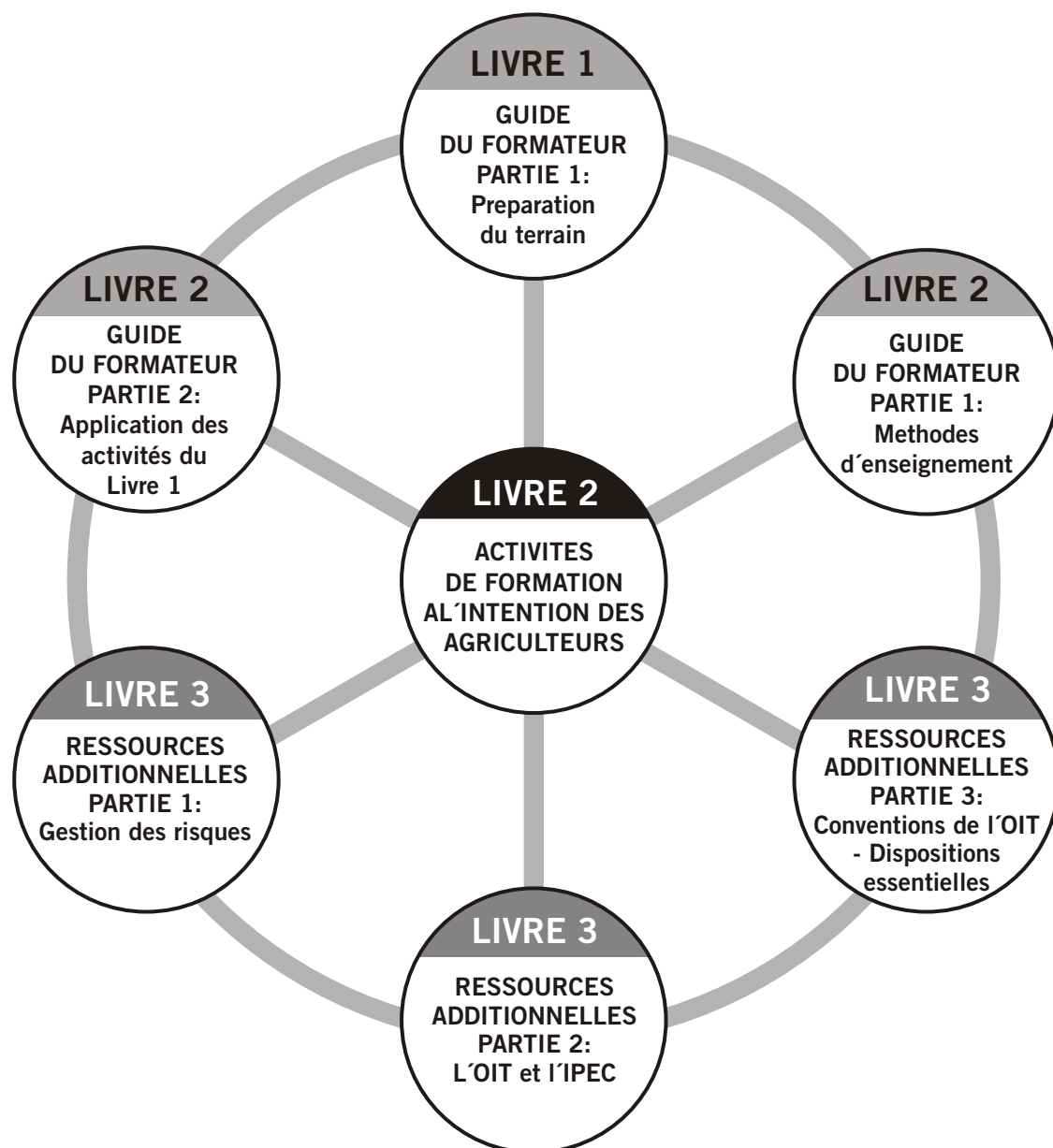
Le Livre 3 offre aux agriculteurs formateurs des ressources additionnelles, à savoir des informations de base et d'autres sources d'information.

Il comprend trois parties:

- **Partie 1:** Gestion des risques – attaque des problèmes de sécurité et de santé au travail par un renforcement de la gestion des risques, complétée par l'examen de quelques-uns des principaux dangers et risques auxquels sont confrontés les enfants agriculteurs
- **Partie 2 :** l'OIT et l'IPEC

- **Partie 3** : Dispositions essentielles des conventions 138, 182 et 184 de l'OIT

La figure de la page 13 offre une représentation graphique de la structure du matériel de formation.



Autres ressources et idées

Le matériel de formation comprend les ressources et les éléments de base destinés aux formateurs. Toutefois :

- les participants aux cours de formation devraient être encouragés à faire part des idées et des expériences que leur suggère la situation de leur collectivité
- les formateurs devraient faire appel à d'autres ressources essentielles, telles que des informations concernant le travail des enfants dans leur propre pays ou région ou la législation de sécurité et de santé au travail de leur pays
- les participants et les formateurs apporteront, dans chacune des activités de formation déployées, une foule d'idées et d'expériences personnelles

Occasions de mettre en œuvre les activités de formation proposées

Le Livre 2 expose les activités de formation essentielles destinées aux agriculteurs. Il existe de nombreuses occasions de les mettre en œuvre:

- cercles d'étude regroupant des agriculteurs et des travailleurs
- écoles d'agriculture sur le terrain
- cercles d'étude associés à des coopératives agricoles

des programmes de formation organisés conjointement avec des organisations non-gouvernementales (ONG), des syndicats de travailleurs et d'autres organismes sur des sujets d'intérêt commun

**Matériel de formation pour
l'abolition du travail dangereux
des enfants dans l'agriculture**

LIVRE 1

GUIDE DU FORMATEUR

LIVRE 1 : PARTIE 1

PREPARATION DU TERRAIN – LE TRAVAIL DANGEREUX DES ENFANTS

Données essentielles au sujet du travail des enfants

En quoi consiste le travail des enfants?

Le travail des enfants est un phénomène mondial. Des millions d'enfants dans le monde effectuent des travaux qui mettent en péril leur bien-être, leur santé, leur sécurité, leur éducation, leur développement et leurs années à venir. Le travail des enfants englobe tout travail qui, en raison de sa nature ou de la manière dont il est accompli, menace ou exploite les enfants, leur fait subir de mauvais traitements ou les prive d'une éducation¹.

Le travail des enfants peut revêtir de nombreuses formes, mais la première priorité vise l'abolition sans délai de ses pires formes.

Comment définir un enfant?

L'article 2 de la convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants dit que «le terme 'enfant' est applicable à toutes les personnes de moins de 18 ans». On trouvera plus loin d'autres définitions du terme «enfant». Dans le cadre de la présente publication, toutefois, nous mettrons l'accent sur la définition de l'«enfant» telle qu'elle donnée dans la convention 182 qui traite des pires formes de travail des enfants, lesquelles englobent également le travail dangereux des enfants.

(Pour le texte des dispositions essentielles des conventions de l'OIT mentionnées dans ce document, on se référera au Chapitre 3 du Livre 3).

¹ Trade Unions and Child Labour Pack, ILO ACTRAV, Genève, 2000, Booklet No.2, Union policies to combat child labour, p.3.

Les pires formes de travail des enfants

Si le travail des enfants revêt plusieurs formes, la première priorité est de néanmoins de s'attaquer aux pires formes de travail des enfants telles qu'elles sont définies dans l'article 3 de la convention 182 de l'OIT:

a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;

b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ;

c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que le définissent les conventions internationales pertinentes ;

d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

(Pour le texte des dispositions essentielles des conventions de l'OIT mentionnées dans ce document, on se référera à la Section 3 du Livre 3)

Les travaux qui menacent la santé physique ou mentale ou le bien-être moral d'un enfant, en raison de leur nature ou des conditions dans lesquelles ils sont effectués, constituent une forme de «travail dangereux»².

La recommandation 190 de l'OIT sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et une action immédiate pour l'abolition des pires formes de travail des enfants, 1999, qui accompagne la convention 182, stipule:

3. En déterminant les types de travail visés à l'article 3 d) de la convention et leur localisation, il faudrait, entre autres, prendre en considération :

a) les travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels

b) les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés ;

² Un avenir sans travail des enfants – Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 2002, paragraphe 26, p. 9.

c) les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou de porter de lourdes charges ;

d) les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer des enfants à des substances, des agents ou des produits dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé ;

e) les travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple pendant de longues heures, ou la nuit, ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur.

Aux termes de l'article 6 de la Convention 182, les gouvernements doivent:

- élaborer et mettre en œuvre des programmes d'action destinés en vue d'éliminer en priorité les pires formes de travail des enfants
- consulter les institutions publiques compétentes et les organisations d'employeurs et de travailleurs, le cas échéant en prenant en considération les vues d'autres groupes intéressés.

La convention fait appel à la coopération et à l'assistance internationales pour mettre une fin immédiate aux pires formes de travail des enfants en: (i) donnant la priorité à une action destinée à déterminer les dangers qui donnent lieu à ces pires formes de travail; (ii) instituant des mécanismes de contrôle et à mettre en œuvre des programmes d'action; (iii) adoptant des mesures pour la prévention, la réadaptation et la réinsertion; et (iv) portant une attention spéciale aux enfants exposés à des risques particuliers et à la situation des filles.

Autres terminologies associées au terme «enfant»

Ainsi qu'on l'a vu plus haut au sujet des pires formes de travail des enfants, l'article 2 de la convention 182 stipule que le terme «enfant» s'applique à l'ensemble des personnes de moins de 18 ans ». Les formateurs prêteront néanmoins une attention aux autres sous-groupes d'âge concernés par les activités intéressant le travail des enfants.

Les jeunes travailleurs sont des personnes de moins de 18 ans qui ont atteint dans leur pays l'âge minimum d'admission à l'emploi et qui sont autorisés dès lors à travailler sous certaines conditions. La convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum (on se référera à la section 3 du livre 3 pour le texte des dispositions essentielles des conventions citées de l'OIT) stipule que les Etats ratifiant la convention fixeront un âge minimum pour l'admission à l'emploi. Aux termes de cette convention, l'âge minimum d'admission à l'emploi ne devrait pas être inférieur à 15 ans, mais il pourra être fixé à 14 ans par les pays en voie de développement ; un certain nombre de pays l'ont fixé à 16 ans. L'OIT préconise 16 ans comme âge minimum généralisé.

Cela ne signifie pas que les jeunes travailleurs peuvent être affectés à des travaux dangereux. Des efforts doivent être déployés pour éviter que cela ne soit automatiquement le cas. La convention 184 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, fait spécifiquement mention des jeunes travailleurs et du travail dangereux, ce qui est conforme aux deux conventions portant sur le travail des enfants, à savoir la convention 138 sur l'âge minimum et la convention 182 sur les pires formes de travail des enfants. L'article 16 (1) de la convention 184 stipule :

1. L'âge minimum pour l'exécution d'un travail dans l'agriculture qui, par sa nature ou les conditions dans lesquelles il s'exerce, est susceptible de nuire à la sécurité et à la santé des jeunes travailleurs ne doit pas être inférieur à 18 ans.

*Toutefois, en son article 16(3), elle dit:
... la législation nationale ou l'autorité compétente pourra, après consultation des organisations représentatives des employeurs et des travailleurs intéressées, autoriser l'exécution d'un travail visé au paragraphe 1 dès l'âge de 16 ans, à condition qu'une formation appropriée soit préalablement donnée et que la sécurité et la santé des jeunes travailleurs soient totalement protégées.*

(Pour le texte des dispositions essentielles des conventions citées de l'OIT, on se référera à la Partie 3 du Livre 3)

En règle générale, les enfants âgés de 13 à 15 ans sont autorisés à effectuer des «travaux légers» aux termes de la convention 138 sur l'âge minimum. Son article 7 stipule en effet:

La législation nationale pourra autoriser l'emploi à des travaux légers des personnes de 13 à 15 ans ou l'exécution, par ces personnes, de tels travaux, à condition que ceux-ci:

a) ne soient pas susceptibles de porter préjudice à leur santé ou à leur développement ;

b) ne soient pas de nature à porter préjudice à leur assiduité scolaire, à leur participation à des programmes d'orientation ou de formation professionnelles approuvés par l'autorité compétente ou à leur aptitude à bénéficier de l'instruction reçue.

L'article 7, paragraphe 4 de la même convention permet aux pays en développement de remplacer 13 à 15 ans par 12 à 14 ans dans le paragraphe 1 de la convention 184 cité plus haut.

(On se référera à la Partie 3 du Livre 3 pour le texte des dispositions essentielles des conventions pertinentes de l'OIT)

Comme on le voit, l'expression «travail des enfants» n'englobe pas tous les travaux effectués par des enfants de moins de 18 ans. Ce terme ne vise ni les enfants qui accomplissent de petits travaux domestiques, ni ceux qui prennent part à des travaux compatibles avec leur niveau de développement qui leur permettent d'acquérir des aptitudes pratiques et d'apprendre à assumer des responsabilités. Des millions de jeunes effectuent, de manière parfaitement légitime, des travaux, rémunérés ou non, qui sont appropriés à leur âge et à leur niveau de maturité. Cela leur permet d'apprendre à assumer des responsabilités, à acquérir des aptitudes, à améliorer leur revenu et leur niveau de bien-être et ceux de leur famille et à contribuer à la prospérité économique de leur pays.

Le travail des enfants: Echelle du problème

En 2000, selon l'IPEC³, quelque 352 millions d'enfants exerçaient une forme ou l'autre d'«activité économique» dans le monde. Sur ce nombre, 246 millions – soit un enfant sur six parmi ceux âgés de 5 à 17 ans – effectuaient un travail qui, d'après l'OIT, devrait leur être interdit. Le chiffre de 246 millions comprend notamment:

- 8 millions d'enfants effectuant des travaux relevant des pires formes de travail des enfants, et
- 171 millions d'enfants accomplissant des travaux considérés comme dangereux pour eux

Le rapport note⁴ que le travail des enfants atteint souvent des proportions inquiétantes dans les exploitations agricoles commerciales liées aux marchés mondiaux du cacao, du café, du caoutchouc, du coton, du sisal, du thé et d'autres produits encore. Des études conduites au Brésil, au Kenya et au Mexique ont montré que les enfants de moins de 15 ans constituaient 25 à 30 pour cent du total de la main-d'œuvre employée à la production de denrées. Selon le OIT, le nombre des enfants âgés de 5 à 14 ans exerçant une activité économique en Afrique dépasse 80 millions. Etant donné que les économies nationales reposent essentiellement sur l'agriculture, on peut considérer que près de 70 millions de ces enfants travaillent dans ce secteur.

³ Un avenir sans travail des enfants, OIT, Genève, mai 2002, p. 18 .

⁴ Ibid., mentionné dans ILO/IPEC Project Document 26 sept. 2002, p. 4 .

La place du travail dangereux dans le travail des enfants

On estime à quelque 171 millions le nombre des enfants âgés de 5 à 17 ans qui accomplissent des travaux dangereux capables d'entraîner des accidents mortels ou d'occasionner des blessures (fréquemment permanentes) ou des maladies (souvent chroniques)⁵. Un travail qui, en raison de mauvaises conditions de sécurité ou d'hygiène ou de conditions de travail laissant à désirer, provoque des accidents ou des maladies, doit être considéré comme un travail dangereux pour les enfants.

Le travail dangereux des enfants constitue, et de loin, la principale catégorie des pires formes de travail des enfants. L'objectif doit donc être d'abolir le travail dangereux des enfants de telle sorte qu'aucun enfant (âgé de moins de 18 ans dans ce contexte) ne soit autorisé à entreprendre un travail dangereux (sauf de très rares exceptions dans le cas de jeunes travailleurs âgés de 16 à 17 ans).

Chaque année, le nombre des enfants victimes d'accidents mortels du travail est estimé à quelque 22 000⁶. Il n'existe par contre, actuellement, aucun chiffre en ce qui concerne les accidents et les maladies imputables au travail des enfants. On sait toutefois que l'on compte chaque année dans le monde 70 millions d'accidents du travail et 160 millions de cas de maladies liées au travail, et que des enfants figurent parmi ces victimes. Les risques et les dangers présents sur les lieux de travail sont beaucoup plus élevés pour les enfants.

Dangers et risques

Il est important de distinguer entre «danger» et «risque». Un danger est constitué par tout ce qui est susceptible de faire du mal. Un risque est que la probabilité de nuisance potentielle liée au danger en question se réalise. A titre d'exemple, le danger constitué par une machine est d'être happé par un organe en mouvement. Le risque existe en l'absence de dispositifs de protection si des travailleurs se trouvent à proximité. Il sera cependant moins élevé si la machine est convenablement protégée et qu'elle est régulièrement entretenue et réparée si nécessaire par un personnel compétent.

⁵ Every Child Counts: New Global Estimates on Child Labour, OIT/IPEC, Genève, 2002. Summary

⁶ Cité dans IPEC Safety and Health Fact Sheet « HCL in Agriculture: an Overview », 2004.

Le travail dangereux des enfants dans l'agriculture

Introduction

Des passages de la publication de l'IPEC intitulée *Tackling Hazardous Child Labour: Guidance on Policy and Practice* sont reproduits ci-après.⁷

Plus de 70 pour cent de l'ensemble des enfants qui travaillent se trouvent dans l'agriculture, un secteur d'activité où les conditions de sécurité et de santé laissent particulièrement à désirer. Les enfants exerçant une activité dans ce secteur⁸ sont à peu près dix fois plus nombreux que ceux qui sont occupés dans les fabriques produisant des articles tels que vêtements, tapis ou ballons de football. Et pourtant, en dépit de leur nombre et de la nature difficile des tâches qu'ils effectuent, les enfants qui travaillent dans l'agriculture ont reçu relativement peu d'attention par rapport aux enfants occupés dans les fabriques qui travaillent pour l'exportation ou à ceux qui sont victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

Affectés à des activités qui vont du gardiennage du bétail et de la récolte des cultures à la conduite des machines et au guidage par fanion des avions qui répandent des pesticides, plus de 173 millions de garçons et de filles contribuent à la production d'une bonne partie des denrées que nous consommons ainsi que des fibres et des matières agricoles de base que nous utilisons. Leur nombre varie évidemment d'un pays à l'autre, mais on peut estimer à 90 pour cent au moins la proportion des jeunes travailleurs qui exercent une activité économique agricole dans les régions rurales des pays en voie de développement. Le travail des enfants dans l'agriculture ne se limite pas aux pays en développement; il constitue également un grave problème dans les pays industrialisés.

Une bonne partie de ces enfants – même si leur nombre demeure inconnu – se livrent à des travaux que l'on peut qualifier de travaux dangereux pour les enfants, c'est-à-dire à des travaux qui peuvent

⁷ IPEC: Child Labour in Agriculture – Guidance on Policies and Practice, Guide Book 3, 2006.

⁸ L'article 2 de la convention 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, 1999, stipule que le terme «enfant» s'applique à l'ensemble des personnes de moins de 18 ans. Cette disposition est étayée par l'article 16.1 de la convention 184 concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, qui dit que «l'âge minimum pour l'exécution d'un travail dans l'agriculture qui, par sa nature ou les conditions dans lesquels il s'exerce, est susceptible de nuire à la sécurité et à la santé des jeunes travailleurs, ne doit pas être inférieur à 18 ans».

menacer leur intégrité physique, leur santé et leur bien-être. Dans des exploitations agricoles et des plantations de natures et de tailles très diverses, ces enfants accomplissent des tâches qui les exposent à des risques d'accident ou de maladie. Nombre d'entre eux peinent dans des conditions de travail peu satisfaisantes, voire épouvantables, ou sont véritablement exploités pour effectuer des travaux dangereux mal payés ou non rémunérés, avec pour résultat des atteintes à leur intégrité physique et mentale, et parfois même la mort. Pour les travailleurs de tous âges, l'agriculture est l'un des trois secteurs d'activité économique dans lesquels il est le plus dangereux de travailler et qui connaît les taux les plus élevés d'accidents du travail et de cas de maladies professionnelles⁹.

Il n'y a pas de raison pour que les garçons et les filles travaillant dans l'agriculture ne soient pas victimes des accidents et des maladies inhérents à des travaux agricoles qui sont pratiquement les mêmes que ceux confiés à des adultes. Que des enfants travaillent dans leur exploitation familiale, qu'ils soient engagés pour travailler dans des exploitations agricoles ou des plantations appartenant à des tiers ou qu'ils accompagnent leurs parents dans des migrations qui les conduisent dans d'autres exploitations agricoles, ils se trouveront exposés aux mêmes dangers et aux mêmes risques que ceux auxquels sont confrontés les travailleurs adultes. N'importe quel enfant travaillant dans l'agriculture peut être atteint d'un traumatisme ou d'une maladie liée au travail qu'il effectue. En fait, pour les raisons exposées aux pages 30 à 33 du Livre 1, les enfants qui travaillent sont exposés à des risques plus élevés que les travailleurs adultes. L'une des particularités de l'agriculture est que les enfants habitent généralement sur le site même de l'exploitation ou de la plantation dans laquelle ils travaillent et sont exposés dès lors à des risques supplémentaires.

Les tâches que les enfants accomplissent dans l'agriculture sont souvent invisibles ou ignorées, car ils aident leurs parents ou d'autres membres de leur famille dans les travaux domestiques ; il peut aussi arriver qu'ils effectuent, dans de grandes exploitations ou plantations, des travaux payés à la pièce ou selon un système de quotas, ce qui est souvent le cas lorsqu'ils accompagnent leurs parents dans leurs migrations. Dans des cas de ce genre, on suppose que ces enfants travaillent, même s'ils n'ont pas été formellement engagés. On les considère souvent comme des «auxiliaires», bien qu'ils effectuent des travaux similaires à ceux des adultes et tout aussi pénibles. Dans d'autres cas, ils peuvent être engagés par des entrepreneurs, des sous-traitants ou des chefs d'équipe, ce qui permet aux exploitants agricoles et aux planteurs

⁹ 9 Les deux autres secteurs sont la construction et les mines.

de rejeter toute responsabilité en ce qui concerne la connaissance de l'âge des enfants ou des termes de leur engagement. Dans d'autres cas, les enfants sont embauchés directement par l'exploitant agricole ou le planteur.

Le travail des enfants n'étant ni reconnu, ni susceptible d'un enregistrement aisé à des fins statistiques, il demeure très largement ignoré. Il en va de même pour ce qui est des accidents et des maladies imputables à leur travail, qui ne sont souvent ni déclarés, ni enregistrés. Comme, de plus, certaines lésions, infirmités et maladies liées au travail ne se manifestent ou ne se déclarent vraiment qu'à l'âge adulte, elles échappent également à toute déclaration et tout enregistrement, et leur lien avec le travail des enfants ne peut être établi.

Quels dangers présente l'agriculture pour les enfants qui travaillent?

L'enfance est une période critique pour la sécurité et la santé de l'être humain et son développement harmonieux. Une étude sérieuse des conditions de sécurité et de santé du travail des enfants ne saurait se limiter à des statistiques de morbidité et de mortalité. Elle doit aussi tenir compte de leur environnement émotionnel, psychologique et éducatif, des risques sociaux et environnementaux qui leur sont liés et des coûts globaux engendrés pour les collectivités et les pays. Il convient, à ce propos, de tenir compte de la définition de la santé des enfants donnée par l'Organisation mondiale de la santé, à savoir un état complet de bien-être physique, mental et social de l'enfant et non seulement l'absence de maladie ou d'infirmité.

Le milieu rural

Etant donné que la plupart des travaux agricoles sont effectués en dehors des agglomérations urbaines, ils sont soumis aux dangers généraux pour la santé en milieu rural ainsi qu'aux dangers spécifiques des tâches accomplies. Le travail des enfants en milieu rural est directement conditionné par la variété des caractéristiques géographiques et climatiques locales, et cela d'autant plus que ces enfants vivent généralement là où ils travaillent. La plupart des travaux agricoles s'effectuant en plein air, ils sont soumis dès lors aux caprices du temps. Ce facteur exerce une influence sur les conditions de travail, allant jusqu'à les rendre difficiles et dangereuses (on peut citer par exemple les travaux effectués dans

des conditions de température extrêmes, par vent violent ou en cas d'orage pendant une récolte).

Une autre particularité importante du travail agricole est qu'il s'effectue dans un milieu rural où il n'existe pas de ligne de démarcation claire entre conditions de travail et conditions de vie. De ce fait, les travailleurs agricoles, leurs familles et d'autres enfants qui travaillent sont confrontés à des dangers supplémentaires tels que l'exposition à des pesticides apportés par le vent ou la consommation d'eau et d'aliments contaminés par des pesticides.

Une large palette de dangers et de risques

Le travail des enfants les expose à toute une gamme de risques de nature mécanique, physique, biologique, chimique, ergonomique et psycho-sociale, sans compter les risques liés aux conditions d'hygiène et de bien-être, à de longues heures de travail et à des conditions de vie peu satisfaisantes. Si le progrès technologique a permis de réduire la pénibilité des travaux agricoles dans certaines régions, il a également introduit de nouveaux risques associés en particulier à la mise en service de machines sophistiquées et au recours intensif à des produits chimiques (pesticides, surtout), et cela sans la mise en œuvre de mesures d'accompagnement appropriées dans les domaines de la sécurité, de la protection de la santé, de l'information et de la formation. Les risques d'accidents sont multipliés par l'utilisation d'instruments mal conçus, par un terrain souvent difficile, par la fatigue et par la malnutrition. Il n'est pas étonnant dès lors que le nombre des maladies et des accidents mortels et graves liés au travail soit élevé. Un mauvais état de santé et la malnutrition peuvent être des facteurs aggravants.

La durée du travail

Les heures de travail peuvent être très longues lors des travaux de semis et de récolte. Dans les périodes où l'on est submergé, le travail aux champs peut commencer dès l'aube et ne prendre fin qu'au crépuscule, sans compter le temps nécessaire pour se rendre sur place et en revenir. L'intensité du travail ne laisse que peu de place aux pauses, tandis que la durée de la journée de travail ne ménage guère de temps pour la récupération et les loisirs.

Les contraintes du travail physique

De nombreuses tâches agricoles sont par essence exigeantes et pénibles sur le plan de l'effort physique ; elles peuvent demander des périodes prolongées durant lesquelles il faut rester debout, se

pencher, se courber ou se plier, faire des gestes répétitifs et énergiques dans des postures malcommodes (comme dans l'utilisation des outils de coupe mentionnés plus bas), ou encore porter, souvent sur de longues distances, des charges pesantes ou difficiles à manipuler (paniers, gerbes, récipients d'eau, etc.). Ces activités peuvent compromettre le bon développement de l'appareil locomoteur d'un enfant et entraîner même des lésions et une incapacité de travail permanente.

Températures extrêmes

Les enfants sont souvent appelés à travailler dans des conditions de température extrêmes – allant d'un soleil brûlant à un temps froid – ainsi que dans des milieux humides et sur des terrains détrempés, et cela sans vêtements ou équipement de protection. Ainsi, dans les plantations de thé tropicales situées en altitude, il fait souvent froid et humide et les enfants ne disposent pas toujours de vêtements chauds et de chaussures appropriées. Lorsqu'il fait très chaud, ils peuvent souffrir de déshydratation s'ils n'ont pas accès à de l'eau potable.

Outils de coupe

Les enfants qui travaillent dans l'agriculture utilisent des outils – machettes, couteaux, faux, serpes, faucilles – pour couper les cultures, le foin et les mauvaises herbes et tailler les broussailles. Ils se coupent souvent et se blessent parfois même assez sérieusement pour devoir subir une amputation. Les mouvements répétitifs et énergiques associés à la coupe peuvent également compromettre le développement normal de leur appareil locomoteur. La machette est l'outil le plus utilisé dans les plantations et les exploitations agricoles par des travailleurs moins qualifiés.

Dangers lors des récoltes

On fait spécialement appel aux enfants au moment des récoltes. Ils peuvent tomber d'une échelle ou d'un arbre lorsqu'ils doivent cueillir des fruits haut placés, ou être blessés par des cosses de fruit tombant d'un arbre. Plusieurs des végétaux avec lesquels ils sont en contact sont abrasifs, armés de piquants ou irritants, ce qui peut provoquer des troubles et lésions cutanés – allergies, rashes, cloques, etc.

Transports

Les enfants occupés à des travaux agricoles risquent d'être tués par le renversement ou le retournement d'un tracteur ou d'être blessés

par des tracteurs, des remorques, des camions ou des wagons servant à transporter des produits agricoles en provenance des champs. En Australie et aux Etats-Unis, par exemple, des garçons conduisent des tracteurs agricoles alors qu'ils ont à peine atteint 7 à 9 ans: un plus grand nombre encore, à cet âge déjà, grimpent sur des tracteurs pour se faire transporter. Il arrive que des enfants soient tués ou blessés en montant sur une remorque ou une machine ou en descendant alors que ces engins sont encore en mouvement, pour avoir glissé ou manqué une marche, ce qui entraîne leur chute, leur renversement ou leur écrasement.

Engins et machines agricoles

Dans de nombreux pays, des enfants conduisent des machines et des engins mécanisés – tracteurs munis de prises de force, vis à grains, presses à paille, citernes de purin ou autres grands engins – ou travaillent dans leur voisinage immédiat. Ils risquent d'être happés ou coincés par ces engins. Le bruit produit par les machines peut également être nocif, des niveaux de bruit trop élevés pouvant entraîner par la suite des troubles auditifs.

Substances dangereuses

De nombreux enfants occupés dans l'agriculture mélangent, manipulent et mettent en œuvre des pesticides. Ceux-ci sont des produits toxiques; certains d'entre eux peuvent provoquer des cancers ou entraîner par la suite des troubles de la reproduction aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Il n'est pas rare que des enfants soient postés dans les champs pour faire des signaux aux avions qui les survolent près du sol pour épandre des pesticides et guider les pilotes; la contamination dans ce cas est pratiquement inévitable. L'absence ou la pénurie de moyens appropriés pour stocker les pesticides ou de systèmes pour l'élimination des récipients de pesticides vides peut occasionner des intoxications, parfois mortelles, si ces récipients sont utilisés à d'autres fins (pour recevoir de l'eau potable, par exemple) ou si des enfants jouent avec des récipients vides qui n'ont pas été nettoyés. Il arrive aussi que des enfants manipulent des pesticides à mains nues ou en se servant d'une cuiller.

S'ils sont affectés à des travaux de récolte ou à la préparation de fourrages ou d'aliments pour animaux, les enfants sont fréquemment exposés à des concentrations élevées de poussières organiques et peuvent contracter des affections respiratoires de nature allergique telles que l'asthme professionnel et la pneumonie par hypersensibilité (alvéolite).

Les enfants peuvent aussi contracter des maladies transmises par des animaux (zoonoses) –des animaux de la ferme, des animaux sauvages ou encore des micro-organismes (par exemple les rats que l'on rencontre souvent dans les cours des fermes, les étables, les enclos pour animaux et les fossés).

Animaux

Les enfants qui travaillent sont également chargés de garder du bétail ou de traire. Ils risquent d' être bousculés, encornés ou piétinés par des animaux de ferme, et sont particulièrement exposés s'ils travaillent pieds nus. Dans les collectivités champêtres, ils peuvent être appelés à séjourner plusieurs mois dans des régions éloignées et isolées pour garder les troupeaux ou assumer des tâches pénibles (apporter de l'eau aux bêtes, par exemple).

Blessures, piqûres, morsures et maladies

S'ils travaillent pieds nus dans les champs ou près d'animaux, ils sont exposés à des coupures, des contusions, des piqûres par des épines, des affections cutanées, etc.; ils peuvent même contracter des maladies transmises par des eaux polluées, surtout si le sol est humide ou visqueux ou s'il est délibérément inondé, comme c'est le cas dans les rizières. Ils sont aussi exposés aux morsures de serpents et aux piqûres d'insectes et, dans certains cas, aux attaques d'animaux sauvages.

Bien-être

Il existe souvent une pénurie d'eau potable (propre) et d'installations sanitaires dignes de ce nom. Les vêtements que portent les enfants sont généralement très sales par suite de l'absence de possibilités de nettoyage. Les locaux mis à leur disposition dans les régions rurales sont en général très primitifs ou improvisés – faits d'assemblages de plastique, de bois ou de carton; ils sont rarement chauffés.

(adapté de Forastieri, V. Children at Work and Safety Risks. OIT, Genève, 2002)

(Plusieurs des dangers mentionnés plus haut sont traités en détail dans la Partie 1 du Livre 3)

Pourquoi les enfants sont-ils plus exposés que les adultes?

Les enfants qui travaillent sont exposés à tous les dangers qui menacent les travailleurs adultes lorsqu'ils se trouvent placés dans des situations identiques. Toutefois, les dangers et les risques auxquels ils sont confrontés sont plus graves pour eux que pour les adultes. L'absence de mesures de protection peut avoir des effets beaucoup plus sérieux et durables pour eux. Ils peuvent être frappés d'invalidité permanente. Le fait de vivre et de travailler dans un milieu où ils sont méprisés, harcelés et brutalisés peut se traduire pour eux par des atteintes d'ordre psychologique.

Lorsqu'on parle du travail des enfants, il importe de dépasser le stade des seuls dangers et risques auxquels sont exposés les travailleurs adultes et de prendre en compte les divers aspects du développement harmonieux de l'enfant. Un enfant qui continue de grandir présente des caractéristiques qui lui sont propres et a des besoins qu'il faut prendre en considération lorsqu'on étudie les dangers d'un poste de travail et les risques qui leur sont associés sous l'angle des conditions physiques, des connaissances et du développement comportemental et émotionnel.

On trouvera ci-après quelques traits essentiels qui différencient le développement des jeunes travailleurs de celui des travailleurs adultes.

Généralités

- Leurs tissus et leurs organes parviennent à maturité à des vitesses différentes ; il n'existe donc pas, en règle générale, d'âge particulièrement vulnérable. Dans le cas des enfants qui travaillent, l'âge auquel ils sont les plus vulnérables dépend des dangers et des risques auxquels ils sont exposés
- Par unité de masse corporelle, les enfants respirent davantage d'air, boivent plus d'eau, consomment plus de nourriture et dépensent davantage d'énergie que les adultes. Ces taux plus élevés de consommation se traduisent, entre autres, par une exposition plus forte aux maladies (agents pathogènes) et aux polluants et aux substances toxiques ou irritants

- Leur petite taille et le fait qu'ils peuvent être appelés à assumer des tâches qui excèdent leur force physique peuvent exposer les enfants à des risques plus grands

Peau

- Par unité de masse corporelle, la surface de la peau d'un enfant est 2,5 fois plus grande que celle d'un adulte, ce qui peut favoriser l'absorption cutanée des toxiques. La structure de la peau n'atteint son plein développement qu'après la puberté
- La peau des enfants est plus fine, ce qui favorise aussi l'absorption des toxiques

Appareil respiratoire

- La respiration des enfants est plus profonde et plus rapide; de ce fait, ils peuvent absorber de plus grandes quantités de substances toxiques
- Le volume pulmonaire courant inspiré par un enfant au repos est, par unité de temps et par unité de masse corporelle, deux fois plus élevé que celui d'un adulte au repos

Cerveau

- Sa maturation peut être entravée par l'exposition à des substances toxiques
- Chez l'enfant, l'absorption et la rétention des métaux par le cerveau sont plus importantes (c'est le cas par exemple pour le plomb et le méthylmercure)

Appareil digestif, système endocrinien, appareil reproducteur et fonction rénale

- L'appareil digestif, le système endocrinien, l'appareil reproducteur et la fonction rénale sont immatures à la naissance et n'atteignent leur pleine maturité qu'à la fin de l'adolescence, ce qui entrave l'efficacité de l'élimination des agents pathogènes. Par ailleurs, l'exposition à des substances toxiques sur les lieux de travail peut compromettre le processus de maturation

- Le système endocrinien et les hormones qu'il produit et contrôle jouent un rôle capital dans la croissance et le développement. Le bon fonctionnement du système endocrinien est spécialement exposé aux attaques chimiques durant l'enfance et l'adolescence

Systeme enzymatique

- Ce système est immature au stade de l'enfance, ce qui se traduit par une détoxification moins efficace des substances toxiques

Besoins énergétiques

- La croissance de l'organisme exige une consommation d'énergie plus élevée, ce qui peut entraîner une plus grande susceptibilité aux toxines

Besoins hydriques

- Les enfants sont plus exposés à la déshydratation du fait qu'ils perdent davantage d'eau par unité de masse corporelle en raison de:
 - leur volume pulmonaire courant relativement plus élevé
 - la surface relativement supérieure de leur peau
 - l'inaptitude des reins à concentrer l'urine

Besoins de sommeil

- Les jeunes de 10 à 18 ans ont besoin d'avoir 9,5 heures de sommeil par nuit si l'on veut que leur développement soit normal

Température

- Les effets du chaud et du froid se font sentir de manière plus intense, car les glandes sudoripares et le système de régulation thermique ne sont pas encore complètement développés

Surcharge physique et mouvements répétitifs

- Une surcharge physique sur des os et des articulations en développement, surtout si elle s'accompagne de

mouvements de nature répétitive, peut avoir pour effets de provoquer un arrêt de croissance prématuré, des lésions de la colonne vertébrale et d'autres déformations ou incapacités de travail permanentes

Développement des facultés cognitives et comportementales

- Un autre aspect capital est l'aptitude des enfants qui travaillent à identifier et à évaluer les risques potentiels pour leur sécurité et leur santé sur les lieux de travail et à prendre des décisions judicieuses à leur égard; cette aptitude est généralement peu présente.

Vulnérabilité des enfants

- Parmi les autres facteurs susceptibles d'accroître les risques pour les enfants, on peut citer:
 - leur manque d'expérience professionnelle, qui ne permet pas de prendre des décisions en connaissance de cause
 - leur souci de bien faire, qui pousse à prendre des risques supplémentaires sans s'en rendre compte
 - leur désir d'imiter les adultes, qui incite à adopter des méthodes de travail dangereuses ou insalubres
 - l'absence de toute formation en matière de sécurité et de santé au travail
 - une surveillance insuffisante, parfois même empreinte de dureté
 - leur impuissance en matière d'organisation du travail et la méconnaissance de leurs droits

Espérance de vie limitée

- Ce concept est difficilement quantifiable. Toutefois, plus une personne commencera à travailler jeune, plus elle vieillira prématurément

Exemples de travail des enfants dans différents pays

Les tableaux des pages 34 à 36 font état de l'expérience recueillie au Ghana en matière de travail des enfants. Efforcez-vous d'obtenir si possible des informations similaires dans votre pays pour pouvoir les exploiter dans les stages de formation que vous organiserez.

Travail dangereux des enfants dans les plantations de cacao au Ghana

Source: Health and safety risks of children involved in cocoa farming in Ghana. ILO/ IPEC West Africa cocoa agriculture project (WACAP). Draft report, 2005, pp. 30-34.

Travaux agricoles effectués par des enfants et risques potentiels

Travaux	Rôle des enfants	Dangers/ Risques	Mesures de protection appliquées	Mesures de protection suggérées
(i) Débroussaillage, abattage d'arbres	Coupe d'arbres, feux de broussailles	Machettes, contusions, pieds nus, morsures de serpents, chutes d'arbres, tétanos, piqûres d'épines		Introduction de nouvelles méthodes de débroussaillage, équipement de protection, bottes de caoutchouc
(ii) Préparation des plants	Transport des plants vers les fermes (port sur la tête)	Port de lourdes charges sur de longues distances, mycoses		Utilisation de tombereaux à moteur pour le transport des charges
(iii) Plantation des jeunes plants de cacaoyer	Plantation au plantoir	Coupures provoquées par les plantoirs, piqûres d'épines		Bottes de caoutchouc
(iv) Désherbage, sarclage	Désherbage, sarclage	Coupures par machettes sur les mains et les jambes, morsures de serpents, piqûres d'insectes, tétanos		Bottes de caoutchouc

Travaux	Rôle des enfants	Dangers/ Risques	Mesures de protection appliquées	Mesures de protection suggérées
(v) Application de pesticides	Transport et épandage de pesticides	Corrosion des mains, brûlures chimiques, réactions allergiques		Gants de protection, formation sur les méthodes d'application des pesticides, sensibilisation du personnel
(vi) Pulvérisation de pesticides	Recherche d'eau et assistance dans la préparation des mélanges de pesticides	Intoxications, effets sur la santé se manifestant à long terme		Equipes bien formées
(vii) Récolte des cosses	Cueillette et collecte des cosses	Blessures aux yeux et à la tête suite à des chutes, piqûres d'insectes, morsures de serpents, épuisement, tétanos		Exclusion des enfants, gants de protection, emploi d'outils moins tranchants
(viii) Bris des cosses, fermentation	Bris des cosses, fermentation	Lacérations, coupures aux mains		Exclusion des enfants, port de gants de cuir
(ix) Transport des fèves aux séchoirs	Port sur la tête	Lésions cervicales et dorsales, épuisement, déformations, entraves à un développement normal		Réduction du poids des charges
(x) Séchage des fèves	Étalement des fèves, brassage	Piqûres provoquées par les feuilles		Port de gants de protection, emploi râpeaux pour l'étalement des fèves
(xi) Ensachage des fèves	Transfert des fèves dans des sacs, fermeture des sacs	Inhalation de poussières, lésions oculaires, allergies dues aux poussières		Utilisation de visières et de masques respiratoires
(xii) Transport des sacs vers les points de vente	Port des sacs sur la tête sur de longues distances	Lésions cervicales et dorsales, déformations, épuisement, fatigue		Réduction du poids des charges

Autres risques auxquels sont exposés les enfants

Source : *Health and safety risks of children involved in cocoa farming in Ghana. ILO : IPEC West Africa cocoa agricultural project (WACAP). Draft report, 2005, pp. 30-34.*

Risques	Explications
SéVICES	Ils peuvent viser les enfants qui ne sont pas capables de s'acquitter de manière satisfaisante des tâches qui leur sont confiées, qui refusent d'effectuer des travaux agricoles ou qui se plaignent d'une rémunération insuffisante
Abus sexuels	Ils visent plus particulièrement les filles d'une quinzaine d'années qui travaillent aux champs avec des hommes
Marchands de sexe	Ces individus se rendent dans les plantations de cacao afin de profiter de la saison des récoltes. Les enfants qui y travaillent sont abusés par leurs ruses et contractent des maladies transmissibles sexuellement qui se répandent parmi eux
Consommation de stupéfiants	Les enfants qui travaillent dans des plantations de cacao entretiennent souvent l'illusion que des drogues telles que le cannabis sont capables d'améliorer leur capacité de travail
Blessures causées par des pièges	Les enfants qui travaillent dans des plantations de cacao peuvent être victimes de pièges à gibier placés sous les cacaoyers ou d'autres arbres. Ces pièges peuvent provoquer des blessures aux membres inférieurs ou à d'autres parties du corps ainsi que du tétanos. Les enfants peuvent aussi être atteints de déformations. Un élève qui souffrait encore de blessures causées par un piège à gibier nous a montré le piège dans lequel il était tombé à Kwanfinfin dans le district d'Atwima dans la région d'Ashanti
Privation de nourriture et d'une alimentation suffisante	Les enfants qui travaillent sont parfois privés de nourriture parce qu'ils refusent d'effectuer certains travaux ou de participer à des travaux à la ferme. On nous a aussi signalé que l'on n'accordait pas assez d'attention à une alimentation appropriée pour ces enfants. Cela entraîne des cas de malnutrition

Stratégies pour l'abolition du travail des enfants

Introduction

Les parents et les familles qui en ont la possibilité préfèrent tenir leurs enfants à l'écart des lieux de travail et recourir à d'autres options. Le problème du travail des enfants ne saurait être résolu du jour au lendemain, mais l'une des grandes priorités devrait consister à éviter que des enfants puissent être affectés à des travaux dangereux pour eux et à éliminer ce type de travaux. Il s'agit là d'une tâche complexe; elle conduira souvent à faire appel à des politiques gouvernementales destinées à favoriser le travail des adultes, à augmenter les revenus et à améliorer le niveau de vie. Les stratégies de l'OIT attachent une importance croissante à la réduction de la pauvreté ainsi qu'à l'extension et à l'amélioration des mécanismes institutionnels d'éducation et d'application des lois.

Les activités de l'IPEC, de même que les efforts entrepris en collaboration avec leurs partenaires pour abolir le travail des enfants, et tout particulièrement le travail dangereux des enfants dans l'agriculture, reposent sur les concepts de prévention, de retrait et de protection que nous allons examiner.

Prévention

L'objectif visé à long terme est la prévention. Il consiste à identifier les enfants qui sont exposés à des risques potentiels et à leur interdire de prendre un travail dangereux ou d'entrer dans un lieu de travail dangereux. Les efforts consentis pour prévenir le travail des enfants représentent à long terme la démarche la plus efficace sur le plan de la rentabilité:

- Les programmes de prévention doivent être conçus avec soin par les organismes officiels, semi-officiels ou privés
- Les familles ont besoin d'un revenu assuré et de prestations sociales, en matière notamment d'assurance-maladie, afin de pouvoir traverser les crises aussi bien à court qu'à long terme
- Les parents doivent considérer les efforts financiers qu'ils consentent pour l'éducation de leurs enfants comme un investissement viable

- Les systèmes locaux d'assurance mis sur pied par des groupements de la société civile peuvent être reliés à des structures plus importantes telles que des banques et des institutions de crédit
- L'Etat peut fournir une contribution en apportant les fonds nécessaires au démarrage, en égalant les contributions des travailleurs et ou en élaborant une législation de soutien
- Des groupes d'entraide pourront apporter leur collaboration par le canal de coopératives, de sociétés de secours mutuel ou d'autres organismes financés par des contributions de leurs membres
- Le système d'éducation peut jouer lui aussi un rôle capital en matière de politiques et d'actions de prévention en offrant un nombre suffisant de places dans les écoles, en formant un effectif approprié d'enseignants et en offrant un enseignement de bon niveau

Retrait

Le retrait (et la réadaptation) des enfants qui effectuent des travaux dangereux pour eux est une autre stratégie importante. Elle permet:

- d'identifier ces enfants
- de les éloigner des lieux de travail dangereux, et
- de les faire entrer dans une école ou un centre d'apprentissage

Les enfants effectuant les pires formes de travail des enfants requièrent une attention urgente si l'on veut pouvoir les sauver et les rééduquer. Parmi les mesures à mettre en œuvre pour éloigner les enfants des travaux dangereux, on peut citer:

- la persuasion, dans le cadre d'entretiens avec les parents, les enfants, les employeurs ou les autorités chargées de l'application des lois
- des mesures de réaction rapides (incluant des opérations de sauvetage)

L'expérience montre que les mesures les plus efficaces sont celles qui sont prises au niveau de la collectivité intéressée, avec sa participation active, et sont bien adaptées aux besoins particuliers

de chaque groupe cible. Si l'on veut parvenir à sauver les enfants qui sont victimes des pires formes de travail des enfants, il est indispensable d'associer aux mesures de réaction rapide une démarche holistique qui s'attaque au problème sous-jacent de la pauvreté familiale par le moyen de solutions à long terme comprenant des perspectives d'accès à la propriété terrienne, à un logement décent et à une amélioration de la situation économique.

Il importe également d'adapter les interventions à l'âge des enfants devant faire l'objet d'un retrait. Il conviendrait d'établir un lien solide entre les programmes temporaires d'éducation (programmes de réadaptation) et le système structuré d'enseignement; en effet, une éducation de base est riche d'opportunités pour la poursuite des études et l'emploi. L'établissement de liens étroits entre les efforts déployés pour réadapter les enfants qui relèvent actuellement du 'travail des enfants' et ceux qui visent à éviter que d'autres enfants n'entrent dans ce cercle funeste est une préoccupation primordiale de la stratégie éducative de l'IPEC.

En ce qui concerne l'éducation, la nature des interventions concernant les enfants que l'on a écartés des travaux dangereux dépend de l'âge approximatif du sujet, de ses degrés d'alphabétisation et de développement psychosocial ainsi que des dispositions des conventions sur le travail des enfants relatives aux différentes catégories d'âge concernées. L'expérience a montré qu'un enseignement temporaire dispensé individuellement ne garantit pas nécessairement que les enfants puissent poursuivre leurs études ou trouver un emploi; leur intégration rapide dans le système scolaire structuré ou dans des centres d'apprentissage est dès lors essentielle.

Les travaux qui étaient effectués auparavant par des enfants devraient être confiés aux membres adultes de leur famille, afin de ne pas porter préjudice à la famille dans son ensemble. Chômage et sous-emploi sont des facteurs importants de pauvreté chez les travailleurs agricoles salariés et demeurent des traits caractéristiques et significatifs de leur existence.

Un retrait opéré dans le contexte d'une exploitation familiale revêt une signification spéciale, car si les enfants ne sont plus exposés à des conditions de travail dangereuses, ils continuent néanmoins à vivre dans leur propre foyer.

Protection

Le concept de protection est fondé sur le fait que de nombreux enfants ne passent sur leur(s) lieu(x) de travail que le temps:

- requis par les opérations de prévention et de retrait
- qui les sépare du moment où ils auront atteint l'âge minimum fixé dans leur pays pour l'admission à un emploi (14-17 ans, selon la législation nationale).

Jusque là, ces enfants continueront d'être exposés à des risques. Il importe donc de les protéger en améliorant leurs conditions de sécurité et de santé au travail ainsi que leurs conditions de travail. L'amélioration de la sécurité et de la santé au travail repose sur un management plus efficace des risques au sein des exploitations agricoles. L'un des aspects les plus importants du management dans ce domaine est l'évaluation des risques, qui comporte trois étapes étroitement liées:

- 1) L'identification du **danger**, à savoir «la capacité de nuire ou de blesser» - ce qui peut viser aussi bien les machines, l'outillage ou les produits chimiques que les méthodes de travail ou les transports
- 2) L'évaluation du **risque**, c'est-à-dire l'estimation de «la probabilité qu'un risque donné entraîne puisse entraîner des nuisances ou des lésions». Comme on a pu le voir, les risques auxquels sont exposés les enfants sont souvent plus sérieux
- 3) L'adoption et la mise en œuvre de mesures destinées à se prémunir contre les risques afin de la sécurité et la santé des travailleurs, ainsi que de moyens permettant de vérifier l'application des normes de sécurité et de santé

Les concepts de management et d'évaluation des risques seront étudiés en détail dans la Partie 1 du Livre 3.

Comment modifier les traditions rurales en matière de travail dangereux des enfants?

L'éducation et la mobilisation de la collectivité sont une condition essentielle de la reconnaissance du caractère dangereux du travail des enfants. Les travaux agricoles exigent souvent trop d'efforts des enfants et leur demandent de travailler de longues heures, ce qui fait trop de victimes parmi eux, entrave leur développement normal et les empêche d'aller à l'école. Le travail dangereux des enfants peut également compromettre l'exercice de leurs droits et le développement de toutes leurs capacités.

Les collectivités rurales doivent offrir des alternatives au travail des enfants, et notamment des facilités dans le domaine de l'éducation pour l'ensemble des enfants. L'extension et l'amélioration des structures scolaires pour les démunis – spécialement s'il s'agit de filles – est le meilleur moyen de freiner l'exode des enfants vers des formes de travail abusives. A l'heure actuelle, les collectivités rurales offrent en général des services déplorables en matière d'éducation. Des efforts particuliers doivent donc être déployés pour offrir des écoles en nombre suffisant - ainsi qu'un enseignement de qualité, souple et approprié – afin d'encourager les parents pauvres à envoyer leurs enfants à l'école. Des incitations doivent être offertes pour encourager les parents des régions rurales à renoncer au travail traditionnel des enfants aux dépens de leur développement.

Les problèmes du travail des enfants ne sauraient être abordés sans tenir compte de la pauvreté des populations rurales, et spécialement du dénuement dans lequel vivent les travailleurs des exploitations agricoles et des plantations et les petits paysans. Des mesures doivent être prises pour améliorer les revenus et les conditions d'existence des travailleurs adultes si l'on veut éviter que les enfants ne soient contraints de travailler pour permettre à leurs familles d'avoir un salaire décent.

LIVRE 1: PARTIE 2

GUIDE DU FORMATEUR POUR L'UTILISATION DU MATERIEL CONTENU DANS LE LIVRE 2

Introduction

Le matériel de formation présenté dans le Livre 2 a été conçu de manière suffisamment souple pour pouvoir être adapté à la diversité des conditions rencontrées. Il peut être utilisé soit en bloc, soit en partie, étayé dans ce dernier cas par des éléments destinés à tenir compte de besoins particuliers.

Le Guide «point par point» ci-après a été conçu pour vous aider à tirer le meilleur parti du programme de formation. Le Livre 2 est fondé sur des méthodes d'apprentissage actives. Les listes de contrôle proposées dans la Partie 3 du Livre 1 pourront également vous être utiles.

Exploitation du matériel de formation OIT- IPEC dans le cadre d'un «cours»

Il a été question, dans le présent contexte, de participants à un «cours». Ce terme peut aussi s'appliquer ici à des écoles, des ateliers, des cercles d'étude, des stages de formation ou d'autres institutions similaires. Le matériel de formation proposé est utilisable dans toutes les formes d'apprentissage.

Adaptation du Livre 2 aux besoins des participants

Si vous voulez optimiser l'efficacité du cours, il importe que vous vous assuriez qu'il soit adapté aux besoins de chacun des participants. Efforcez-vous d'intégrer la législation de votre pays ainsi que les problèmes et les besoins particuliers identifiés par les participants. Voici quelques suggestions sur la manière de procéder:

- utilisez des exemples tirés d'expériences vécues par les participants et portant sur le travail des enfants
- rassemblez des données sur le travail des enfants dans votre collectivité ou votre pays
- avant le début du cours, adaptez si possible la matière des activités et le contenu des photocopiés dans les idiomes locaux. Si vous en avez le temps, vous pourriez traduire certains des points essentiels de chaque activité proposée dans le Guide «point par point» ci-après et en distribuer les traductions aux participants sous forme de photocopiés à la fin de chaque activité

Niveau d'alphabétisation

Les activités de formation mentionnées dans le Livre 2 reposent sur une documentation écrite. Il convient donc que vous vous assuriez du niveau général d'alphabétisation des participants au cours. Il est également utile de donner lecture des instructions relatives aux activités du groupe, en précisant les diverses tâches comprises dans chaque activité. L'analphabétisme étant parfois un sujet délicat, il importe que vous ne fassiez rien qui puisse permettre aux participants d'identifier ceux qui sont plus ou moins analphabètes parmi eux. Il s'agit là d'une recommandation valable pour tout cours de formation, stage, école en milieu rural ou cercle d'étude, et cela tout particulièrement si la question de l'analphabétisme pose problème au sein du groupe.

Guide point par point des matières traitées dans le Livre 2

Le programme de cours de deux jours présenté ci-dessous illustre la manière dont les matières traitées peuvent être utilisées en une séquence logique.

Exemple de programme d'un cours de deux jours

L'exemple de programme présenté ci-après est fondé sur une série d'activités dont on trouvera la liste dans le Livre 2.

JOUR	Matin	Après-midi	Activités sur place
1	MISE EN ROUTE DU COURS <ul style="list-style-type: none"> • Introduction et objectifs • Constitution de paires et présentations • Déroulement du cours DEFINITION DU TRAVAIL DES ENFANTS RAISONS QUI POUSSENT LES ENFANTS A TRAVAILLER	ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS - ETUDE DE CAS MYTHES ET REALITES AU SUJET DU TRAVAIL DES ENFANTS - QUESTIONNAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte d'informations sur les troubles de la santé
2	TRAUMATISMES ET TROUBLES DE LA SANTE - CARTE DU CORPS IDENTIFICATION DES DANGERS - CALENDRIER DES RECOLTES	LA LOI ET L'OIT - COMPARAISON LE TRAVAIL DES ENFANTS: ENTREE EN MATIERE -ETUDE DE CAS STRATEGIE FUTURE - EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Actions au niveau des exploitations et de la collectivité • Poursuite de la formation

ACTIVITE DE FORMATION 1 :

Introductions (Livre 2, page 4)



Répartissez les participants par groupes de deux. Si c'est impossible, formez un groupe de trois personnes (ce groupe aura besoin de plus de temps pour terminer son travail).

- Faites en sorte que les participants s'entretiennent avec les personnes qu'ils ne connaissent pas encore bien
- Rappelez aux participants qu'un objectif important de leur programme de formation est l'acquisition de connaissances et d'aptitudes, et que ce processus commence par l'Activité 1
- Demandez aux participants de prendre des notes et d'écouter ce que dit leur partenaire afin de pouvoir faire état par la suite de ce qu'ils auront appris
- Le nombre des enfants qui travaillent et le travail des enfants sont mentionnés dans l'Activité 1. Ne vous arrêtez pas aux questions touchant à la terminologie employée: il en sera question dans l'Activité suivante
- Vous pouvez faire usage d'un tableau pour noter les principales raisons qui ont incité les participants à prendre part au cours
- Faites brièvement état du rôle de l'OIT et du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) (voir le Livre 3, Partie 2)

Après ces introductions, vous pourrez exposer le déroulement du cours. Quelques points essentiels sont énumérés ci-après.

Accueil des participants et dispositions pratiques

Souhaitez la bienvenue au groupe et présentez-vous brièvement. Esquissez les objectifs du programme de formation et exposez rapidement la matière qui sera traitée, en tenant compte de ce que les participants auront indiqué au sujet de ce qu'ils attendent du cours. Mentionnez les dispositions pratiques prises en ce qui concerne les pauses, les installations sanitaires, etc. Etant donné que le cours est de nature intensive, il faut respecter l'horaire si l'on veut pouvoir traiter l'ensemble des matières. Insistez par conséquent sur l'importance de la ponctualité.

Etablissez une liste du «jargon» qui sera utilisé et présentez-la aux participants. Invitez-les à noter tous les mots difficiles ou techniques qui ne leur sont pas familiers ainsi que toutes les initiales et abréviations utilisées. Dites-leur que le groupe dans son ensemble devra s'efforcer de trouver le sens des mots faisant partie du jargon.

Demandez enfin aux participants de prendre des notes sur les points clés de chaque activité et de chaque discussion. Cela est capital dans le cas de l'activité «Stratégie future» mentionnée à la page 19 du Livre 2. Les participants se référeront à ces notes lorsqu'il s'agira d'élaborer un plan d'action.

Directives relatives au cours et accord quant au travail en groupe

Le point de départ de tout apprentissage devrait être l'établissement d'un accord portant sur un ensemble de valeurs et d'attitudes communes. Il importe de mettre en valeur les connaissances, l'expérience et les aptitudes de chaque participant. Chacun d'eux a une contribution à apporter et devrait pouvoir en faire état. Tout au début du cours, les participants et le formateur devraient se mettre d'accord sur quelques principes égalitaires sur le modèle de ceux prônés par l'OIT. Vous pouvez vous inspirer de l'exemple d'accord ci-dessous pour lancer la discussion.

EXEMPLE D'ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UN APPRENTISSAGE COLLECTIF (inscrivez les autres principes que vous aurez retenus dans les espaces laissés libres)

- Ecoutez ce que les autres auront à dire et ne minimisez pas leur apport
- Attendez qu'ils aient fini de parler et n'interrompez pas le train de leur pensée
- N'utilisez pas de langage susceptible d'offenser
- Tenez-vous en aux heures fixées pour le début et la fin de chaque séance
- Evitez tout comportement ou langage sexiste
- Efforcez-vous de ne pas utiliser de jargon. Si vous devez le faire, expliquez-en toujours le sens
-
-

ACTIVITE DE FORMATION 2 :

Définition du travail des enfants (Livre 2, page 5)



Cette activité doit permettre aux participants d'examiner quelques définitions importantes, et notamment celles qui concernent :

- l'enfant
- le travail des enfants
- le travail dangereux des enfants

«L'enfant»

Ce terme peut prêter à confusion; il importe que les participants puissent échanger leurs points de vue au sein des groupes et en faire part à l'ensemble.

Il y aura sans doute plusieurs avis à ce propos, mais il est essentiel que les participants soient informés que pour l'OIT et l'IPEC, un «enfant» est une personne âgée de moins de 18 ans. Cette définition est fondée sur la Convention des Nations Unies de 1989 sur les droits de l'enfant et sur la Convention (no182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Les «jeunes travailleurs» sont des personnes de moins de 18 ans qui ont atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi en vigueur dans leur pays et qui sont dès lors autorisés à travailler sous certaines conditions. Tandis que l'OIT préconise que l'on fixe à 16 ans, en règle générale, l'âge minimum d'admission à l'emploi,

les législations nationales peuvent le fixer à 14, 15 ou 16 ans. Cela ne veut naturellement pas dire que de jeunes travailleurs peuvent être affectés à des travaux dangereux.

« Le travail des enfants »

Le travail des enfants est tout travail qui, en raison de sa nature ou des conditions dans lesquelles il s'exerce, nuit, abuse et exploite l'enfant ou le prive d'une éducation. Le travail des enfants peut revêtir différentes formes, mais l'une des actions prioritaires doit viser l'abolition immédiate des pires formes de travail des enfants, ainsi qu'elles sont définies par l'article 3 de la convention 182:

a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;

b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ;

c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que le définissent les conventions internationales pertinentes ;

d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Le « travail dangereux des enfants »

Cette forme de travail englobe tout travail qui peut entraîner la mort d'un enfant, lui occasionner des lésions (souvent permanentes) ou porter atteinte à sa santé. (de façon souvent permanente) en raison de mauvaises conditions de sécurité et de santé au travail.

Tout travail dangereux des enfants peut entraîner leur mort, leur occasionner des lésions ou porter atteinte à leur santé. Chaque année, dans le monde, 22 000 enfants qui travaillent sont tués sur leurs lieux de travail.

La Recommandation 190 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, 1999, contient en son paragraphe 5 des conseils à l'adresse des gouvernements en ce qui concerne certaines formes de travaux dangereux pour les enfants, à savoir :

a) les travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels ;

b) les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés ;

c) les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou de porter de lourdes charges ;

d) les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer les enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé ;

e) les travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple pendant de longues heures, ou la nuit, ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur.

Danger et risque

Etant donné que l'on abordera sous peu l'examen des «risques», il importe que les participants fassent bien la distinction entre les termes «danger» et «risque». Un «danger» englobe tout ce qui peut nuire, tandis qu'un «risque» désigne la probabilité qu'un danger donné puisse se matérialiser. Ainsi, le danger représenté par un engin agricole mécanisé est que l'on puisse être happé ou coincé par des organes en mouvement. Le risque pourra être considérable si l'engin n'est pas équipé de dispositifs de protection et si quelqu'un se trouve à proximité. Si, toutefois, l'engin est convenablement protégé, entretenu régulièrement et réparé par un personnel compétent, le risque sera moins élevé.

Formes «appropriées» de travail pour les enfants

Le terme «travail des enfants» n'englobe pas tous les types de travail effectué par des enfants de moins de 18 ans. Des millions d'enfants accomplissent de façon tout à fait légitime des tâches, rémunérées ou non, qui conviennent à leur âge et à leur degré de maturité. Ce faisant, ils acquièrent des aptitudes, apprennent à assumer des responsabilités et contribuent au revenu et au bien-être de leur famille et d'eux-mêmes.

Les enfants âgés de 13 à 15 ans sont autorisés, aux termes de la Convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum, 1973, à effectuer des « travaux légers ». L'article 7 de la convention stipule ce qui suit à ce propos:

1. La législation nationale pourra autoriser l'emploi à des travaux légers des personnes de 13 à 15 ans ou l'exécution, par ces personnes de tels travaux, à condition que ceux-ci :

a) ne soient pas susceptibles de porter préjudice à leur santé ou à leur développement ;

b) ne soient pas de nature à porter préjudice à leur assiduité scolaire, à leur participation à des programmes d'orientation ou de formation professionnelles approuvés par l'autorité compétente ou à leur aptitude à bénéficier de l'instruction reçue.

L'article 7 de la même convention permet aux pays en développement de substituer les âges de 12 et 14 ans aux âges de 13 et 15 ans indiqués au paragraphe 1 cité plus haut.

Le travail des enfants ne comprend pas des activités telles que l'aide apportée à la sortie de l'école une fois que les tâches scolaires auront été accomplies. Ainsi, un enfant pourra effectuer des travaux tels que des tâches domestiques légères, de petits travaux de jardinage ou encore s'occuper d'enfants en bas âge.

Vos remarques finales devraient souligner le fait que les hommes et les femmes ne pourront connaître de «travail décent» aussi longtemps que le travail des enfants n'aura pas été aboli.

**ACTIVITE DE
FORMATION 3 :**

**Pourquoi les enfants travaillent-ils ?
(Livre 2, page 6)**



Cet exercice constitue une excellente manière de prendre conscience des diverses causes du travail des enfants.

Pourquoi les enfants travaillent-ils?

Les enfants travaillent parce que leurs parents sont pauvres. Ils doivent compléter le revenu familial ou travailler sans être rémunérés. Le problème du travail des enfants dans l'agriculture ne saurait être abordé sans tenir compte de l'une de ses principales causes – la pauvreté en milieu rural. Les syndicats peuvent œuvrer à l'abolition du travail des enfants, mais la tâche qui revêt la plus haute priorité si l'on veut que les enfants n'aient plus besoin de travailler consiste à améliorer les conditions de vie et de travail des adultes. Le travail que les enfants accomplissent à bas prix sape et en tout cas éloigne la possibilité de négocier un salaire décent et équitable pour les travailleurs et travailleuses adultes. Si l'on veut faire éclater le cycle vicieux de la pauvreté rurale, il est indispensable de faire disparaître le travail des enfants.

Secrétaire général, International Union of Food, Agricultural, Hotel, Restaurant, Catering, Tobacco and Allied Workers' Associations (IUF)

Comment se fait-il que des enfants ou des groupes d'enfants soient employés à des travaux qui relèvent des pires formes de travail des enfants? Le fait que travail des enfants et pauvreté soient intimement liés est indéniable et largement reconnu. Si l'on veut mettre en œuvre des actions propres à éliminer le travail des enfants, il importe donc de ne pas oublier les différents aspects de la pauvreté et les autres facteurs qui poussent les enfants à travailler.

Ces aspects et ces facteurs sont manifestes et évidents. Ils agissent directement au niveau familial et au niveau de l'enfant. Les principaux facteurs sont:

- un revenu familial inférieur au minimum vital, et
- des difficultés de 'trésorerie' dans l'économie domestique (maladie de la mère, absence du père, carence alimentaire)

Il existe également des situations et des valeurs qui peuvent conduire une famille ou une collectivité à tolérer ou même à encourager le travail des enfants. La perception que l'on a de la pauvreté joue un rôle à cet égard. Ainsi, tant les parents que les enfants peuvent être tentés de gagner plus d'argent pour pouvoir acheter davantage de biens de consommation.

Il existe enfin des causes qui se situent au niveau de l'économie nationale et mondiale. Elles ont, dans le contexte qui nous intéresse, une influence soit négative, soit positive sur le travail des enfants. La pauvreté d'un pays dans son ensemble joue un rôle à ce niveau.

Causes du travail des enfants

Finances inexistantes ou limitées Renchérissment des denrées alimentaires de base	Eclatement de la famille élargie Systèmes de protection sociale non structurés	Revenu national faible ou en déclin
Endettement familial	Parents incultes Taux de natalité élevé	Inégalités entre pays et régions Conditions de commerce défavorables
Chocs domestiques (par exemple, décès ou maladie de la perte de récoltes)	Attentes relatives à l'éducation des enfants Rapports entre le travail et l'éducation	Chocs au niveau de la société (conflits armés, crises personnelle qui travaille, financières ou économiques, périodes de transition, VIH/SIDA)
Absence d'écoles, ou écoles de piètre qualité Frais de scolarité trop élevés	Discrimination fondée sur le sexe, la caste, la race ou la nationalité	Engagement financier ou politique insuffisant Services de protection sociale insuffisants Gouvernance médiocre
Demande de main-d'œuvre bon marché	Perception de l'état d'indigence Aspiration à des biens de consommation et à de meilleures conditions de vie	Exclusion sociale de groupes marginaux Absence de législation ou application lacunaire des lois
Les exploitations familiales ne peuvent engager des travailleurs	Sentiment d'obligation des enfants vis-à-vis de leur famille	Pas de "travail décent" pour les adultes

Les groupes formuleront toutes sortes d'avis; efforcez-vous, au terme de cette activité, de présenter un résumé qui regroupe ces avis et les expériences faites par le OIT. Montrez qu'il est nécessaire de se pencher sur les causes du travail des enfants si l'on veut s'y attaquer aux échelons local, national et international.

**ACTIVITE DE
FORMATION 4 :****L'abolition du travail des enfants
(Livre 2, page 7)****Etude de cas concernant le port de lourdes charges**

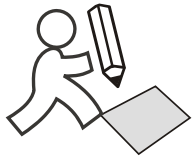
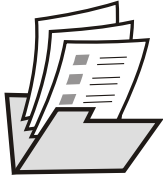
Cette activité est essentielle pour aider les participants à élaborer des solutions en ce qui concerne le travail dangereux des enfants et à appréhender la démarche de l'OIT. Les solutions sont évidemment complexes et ne peuvent faire abstraction de la pauvreté rurale, particulièrement lorsqu'il s'agit d'exploitations agricoles ou de plantations ou encore de petits paysans. L'expérience de l'OIT montre qu'aucune action ne peut avoir d'impact significatif si elle ne s'inscrit pas dans une politique nationale en faveur du bien-être et du développement harmonieux des enfants. Le problème du travail des enfants ne saurait être résolu d'un jour à l'autre; toutefois, il est capital que les participants se penchent sérieusement sur la contribution qu'ils peuvent apporter **à la prévention et à l'abolition** du travail dangereux des enfants.

Vous devriez rappeler, auparavant, les stratégies de l'OIT visant l'abolition du travail des enfants – prévention, retrait et protection (voir les pages 21 à 24 ci-dessus). Les participants ont besoin de bien comprendre les trois concepts qui inspirent cette stratégie:

- La **prévention** constitue l'objectif à long terme. Elle est fondée sur l'identification des enfants qui sont exposés à des risques potentiels pour éviter qu'ils ne soient affectés à des travaux dangereux et qu'ils ne pénètrent dans des zones dangereuses.
- Le **retrait** (et la réinsertion) des enfants qui accomplissent déjà des travaux dangereux représente une autre stratégie importante. Il permet d'identifier les enfants employés à des travaux dangereux, de les retirer des lieux de travail dangereux, de les réinsérer dans le système scolaire ou de les faire entrer en apprentissage. Cette question suscitera probablement un long débat; demandez aux participants de l'étudier, de formuler leurs points de vue au sein du groupe et de présenter leurs conclusions en précisant si la démarche retenue leur semble praticable.

- La **protection** repose sur le fait que de nombreux enfants continuent à travailler pendant un certain temps en attendant que les efforts de prévention et de retrait aient porté leurs fruits ou qu'ils aient atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi en vigueur dans leur pays (14-17 ans, selon les cas).

Dans l'étude de cas considérée, il apparaît à l'évidence qu'un enfant de 13 ans ne devrait pas porter des charges de 50 kg; cela constitue l'une des «pires formes de travail des enfants» aux termes de la convention 182. Kolawole ne devrait pas effectuer un travail consistant à porter de lourdes charges. Il devrait, à son âge, se limiter à effectuer des «travaux légers» après avoir quitté l'école et avoir terminé ses tâches scolaires.



Reponse correcte :	D. Beaucoup d'enfants travaillant dans l'agriculture n'ont pas la possibilité d'aller à l'école, faute de temps ou d'aptitudes. Ils souffrent de traumatismes et de maladies occasionnés par des travaux agricoles pour lesquels ils n'ont pas été formés ou contre lesquels ils n'ont pas été protégés
---------------------------	---

Où les enfants travaillent-ils dans l'agriculture?

- A. Dans les pays pauvres en développement
- B. Dans les pays riches industrialisés
- C. Dans les pays riches industrialisés ainsi que dans les pays pauvres en développement

Reponse correcte :	C. Les enfants travaillent dans l'agriculture dans le monde entier, et même dans plusieurs pays riches. Aux Etats-Unis, par exemple, de jeunes travailleurs migrants prennent part aux travaux de semis et de récolte
---------------------------	---

Les exploitants agricoles et les planteurs embauchent des enfants car:

- A. Ils savent qu'ils peuvent leur offrir des salaires inférieurs et que les enfants sont trop vulnérables pour oser se plaindre
- B. Du fait de leur petite taille, les enfants sont plus aptes que les adultes à effectuer des tâches qui obligerait les adultes à se pencher ou se courber
- C. Ils considèrent que les travaux agricoles sont bénéfiques pour les enfants car ceux-ci peuvent les effectuer en plein air

Reponse correcte :	A. Les exploitants agricoles, qui exercent leur autorité sur les enfants, savent qu'ils peuvent leur offrir des salaires moins élevés et que les enfants sont trop vulnérables pour oser se plaindre. Des enfants sont aussi embauchés avec leur famille, car l'exploitant ne leur verse pas un salaire journalier ou mensuel mais les rémunère en fonction des quantités ou des poids de produits récoltés chaque jour. Cette méthode encourage les parents à se faire accompagner aux champs avec leur famille pour pouvoir gagner plus d'argent en récoltant davantage de produits chaque jour
---------------------------	---

De nombreux enfants travaillant dans l'agriculture travaillent jusqu'à:

- A. 3 heures par jour
- B. 16 heures par jour
- C. 10 heures par jour

**Reponse
correcte :**

C. Leur journée de travail compte en général 8 à 10 heures; c'est une moyenne. Certains enfants travaillent plus longtemps, d'autres moins.

Dans la plupart des pays, les travailleurs agricoles adultes touchent:

- A. Un salaire qui leur permet de subsister
- B. Une rémunération insuffisant
- C. Un salaire annuel

**Reponse
correcte :**

B. Si les travailleurs agricoles adultes percevaient un salaire qui leur permette de subsister, ils seraient mieux en mesure de satisfaire les besoins de leur famille et d'envoyer leurs enfants à l'école plutôt qu'aux champs

Laquelle des tâches ci-dessous relève-t-elle du « travail des enfants »?

- A. Une fillette de 13 ans nettoie sa chambre et effectue d'autres travaux domestiques
- B. Un garçon de 9 ans aide ses parents à ratisser des feuilles mortes un samedi après-midi
- C. Des enfants âgés de 12 ans cueillent des oranges 8 heures par jour et 6 jours par semaine le printemps

**Reponse
correcte :**

C. Ces enfants ne peuvent aller à l'école car ils doivent travailler toute la journée 6 jours par semaine. En outre, ils sont trop jeunes pour travailler à plein temps dans n'importe quelle industrie

Comment se fait-il que, dans le monde entier, un si grand nombre d'enfants ne vont pas à l'école?

- A. De nombreux pays n'ont pas de système d'éducation obligatoire et gratuite
- B. Ils préfèrent travailler
- C. Leurs parents sont trop pauvres pour pouvoir leur donner de l'argent de poche

Reponse correcte :	A. De nombreux pays n'ont pas de système d'éducation obligatoire et gratuite pour tous; c'est un obstacle à la scolarisation. Il existe naturellement plusieurs raisons pour lesquelles les enfants ne vont pas à l'école. En voici quelques-unes: il n'y a pas d'école sur place; les parents ne peuvent acquitter les frais de scolarité, d'uniformes ou de fournitures scolaires; les écoles ne dispensent pas un enseignement de qualité
---------------------------	--

**ACTIVITE DE
FORMATION 6 :****Mythes et réalités au sujet du travail des
enfants (Livre 2, page 12)****En quoi consiste le marquage corporel et pourquoi
l'utilise-t-on?**

Il importe que les participants aient la possibilité de parler de leurs traumatismes et des symptômes de leurs maladies. Ceux-ci ne seront pas nécessairement liés au travail; le marquage corporel est un bon moyen de les visualiser. On peut y avoir recours pour recueillir des informations sur:

- les maladies
- les autres formes d'atteinte à la santé
- les traumatismes
- les douleurs
- les symptômes de stress
- les troubles de la reproduction
- les autres problèmes connexes

Cette méthode permet d'identifier les problèmes courants de santé parmi les agriculteurs qui effectuent des travaux identiques ou similaires. L'identification des plaintes intéressant la santé ne permet pas de dire avec certitude que toutes leurs causes soient liées au travail. Le marquage corporel est un excellent moyen de mettre en évidence les problèmes qui appellent une action directe et ceux qui devraient faire l'objet d'études ultérieures.

**Préparatifs en vue d'une séance de marquage
corporel**

- Esquissez deux grands contours du corps humain sur un tableau ou une feuille de papier kraft
- Marquez séparément les images des côtés face et dos et appelez l'ensemble «PLANCHE DU CORPS»
- Collez les images sur le mur au moyen de bande adhésive

- Distribuez des marqueurs (si possible de différentes couleurs, encore que cela ne soit pas indispensable) pour que les participants puissent indiquer sur les planches les symptômes dont ils se souviennent

Conduite d'une séance de marquage corporel

- Expliquez ce que vous allez faire, et insistez sur le fait que les informations recueillies doivent demeurer confidentielles
- Invitez les participants à marquer d'une croix (X) les parties du corps qu'ils pensent avoir été touchées par leur travail
- S'il y a suffisamment de place sur les images que vous avez tracées, vous pouvez demander aux participants de procéder au marquage en même temps
- Faites savoir aux participants qu'ils peuvent rester après la fin de la séance s'ils veulent ajouter des informations qu'ils ne souhaitent pas partager avec le groupe
- Une fois que les participants auront fini de marquer les côtés face et dos, demandez-leur de préciser, l'un après l'autre, les problèmes de santé représentés par les marques qu'ils auront apposées
- Vous pouvez ajouter une note sur la nature de ces problèmes de santé près des marques qui auront été apposées
- Invitez les participants à formuler toutes observations pertinentes quant aux caractéristiques courantes des problèmes de santé et enregistrez aussi ces observations
- Suscitez une discussion à propos de ces observations

Tirez collectivement de cet exercice quelques conclusions provisoires au sujet également des actions à envisager. Prenez des notes détaillées sur les commentaires des participants et les conclusions auxquelles ils seront parvenus.

Voici une liste de quelques-unes des causes bien connues de traumatismes et de maladies:

- **En ce qui concerne les traumatismes:**
 - Lacérations par des couteaux, des machettes, des chicots, des barbes et des éteules de graminées, etc.

- Heurts par des véhicules en mouvement (tracteurs, moissonneuses, chariots élévateurs à fourche, etc.)
 - Heurts provoqués par la chute ou le renversement d'objets (balles, caisses, étagères, etc.)
 - Chutes de hauteur (à partir de plates-formes de travail, d'échelles, de balles, d'arbres, etc.)
 - Glissades, faux pas, trébuchements, chutes de plain-pied, y compris les chutes sous des véhicules ou des remorques en mouvement
 - Entrée en contact avec des organes de machines en mouvement non ou mal protégés
 - Commotions ou brûlures électriques par suite d'un contact avec des installations fixes, des outils électriques portatifs, des cordons prolongateurs, des prises de courant, etc. défectueux
 - Asphyxie par suite de noyade ou d'un enfouissement dans un silo ou sous des boues animales
 - Blessures provoquées par des animaux domestiques, y compris les morsures, piqûres, coups de cornes et piétinements
 - Lésions et troubles musculo-squelettiques (douleurs, entorses, foulures, etc.) causés par: la manutention, le soulèvement et le port de charges pesantes ou incommodes; des mouvements répétitifs tels que ceux exigés lors des récoltes; des machines ou des outils et instruments mal conçus; les vibrations et les secousses transmises par des tracteurs ou autres engins automoteurs; etc.
 - Morsures de serpents, piqûres d'insectes venimeux, attaques par des animaux sauvages
- **En ce qui concerne les maladies et autres atteintes à la santé dont les effets se manifestent de façon immédiate ou à plus ou moins long terme**
- Intoxications (mortelles ou non), cancers professionnels et troubles de la reproduction ou du comportement causés par l'exposition à des pesticides ou autres produits agrochimiques
 - Maladies transmises par les animaux aux humains (zoonoses), telles que la tuberculose bovine
 - Baisse ou perte de l'acuité auditive provoquée par le bruit des machines

- Troubles respiratoires, affections cutanées ou troubles oculaires provoqués par des poussières végétales ou animales, des fibres, des brouillards, des fumées, des gaz, des vapeurs ou des micro-organismes. En général, les travailleurs agricoles souffrent plus souvent d'asthme que les autres
- Affections causées par de mauvaises conditions d'hygiène, ou de bien-être (absence d'eau potable et d'installations sanitaires, logement insalubre)
- Troubles occasionnés par la fatigue ou les contraintes thermiques (la chaleur ou aussi le froid lorsqu'on travaille en plein air ou dans des locaux pas ou mal chauffés - travaux d'emballage ou autres - ou dans des entrepôts frigorifiques)
- Stress d'origine professionnelle
- Sévices infligés au travail
- Harcèlement sexuel
- Durée du travail excessive, absence de congés, pauses insuffisantes
- Troubles liés à la consommation de stupéfiants, d'alcool ou de tabac
- Infections liées au VIH/SIDA

L'expérience des agriculteurs en matière de travail des enfants

Les « points pour discussion » mentionnés à la fin de l'Activité 6 (Livre 2, page 12) vous permettront de passer des expériences faites par les travailleurs agricoles aux idées qu'ils se font des liens entre le travail des enfants et les atteintes à la santé dont ceux-ci peuvent être victimes. Les raisons pour lesquelles les enfants sont plus exposés aux risques que les adultes sont indiquées plus haut (pages 30 à 34).

**ACTIVITE DE
FORMATION 7 :****Identification des dangers et évaluation
des risques (Livre 2, page 13)**

Avant d'aborder cette activité, vous devriez revenir sur le sens des termes «danger» et «risque. Un «danger» est tout ce qui est susceptible de nuire, tandis que le «risque» est la probabilité qu'un danger donné puisse se matérialiser. Ainsi, l'un des dangers associés aux machines est que les travailleurs puissent être happés ou coincés par des organes en mouvement, Le risque correspondant pourra être élevé si les machines ne sont pas protégées et si des travailleurs se trouvent à proximité. Il sera moindre, toutefois, si les machines sont convenablement protégées, régulièrement entretenues et réparées par un personnel compétent.

Préparez d'avance et distribuez des «calendriers de récoltes» vierges à chacun des petits groupes qui ont été formés. Demandez aux participants:

- de choisir cinq types de travaux agricoles associés à une culture de leur choix et de les inscrire dans la colonne 1 de leur calendrier
- de noter dans la colonne 2 les personnes ou groupes de personnes (hommes, femmes ou enfants) qui effectuent ces travaux
- de faire figurer dans la colonne 3 les outils, instruments, matériels, substances et matériaux requis ainsi que les efforts et l'attention demandés
- d'identifier dans la colonne 4 les dangers associés aux outils, etc. figurant dans la colonne 3
- d'indiquer, dans la colonne 5, les personnes ou groupes de personnes (hommes, femmes ou enfants) les plus exposés à des risques

Dans le cadre de cette activité, les participants mentionneront toute une série de dangers. Si le débat est bien conduit, il devrait démontrer que ce sont les enfants qui sont les plus menacés dans les travaux agricoles. Ces enfants sont exposés grosso modo aux mêmes dangers que les travailleurs adultes, dangers qui seront considérés ci-dessous. Toutefois, le risque qu'ils soient victimes d'accidents mortels ou non ou d'atteintes à la santé est bien plus élevé (pour avoir des détails sur ces raisons, on pourra se référer aux pages 14 à 17 ci-dessus. Une liste de contrôle des points clés sera proposée à la fin des résumés ci-après.

Les dangers du travail agricole (pour plus de détails, on se reportera à la Partie 1 du Livre 3)

Ainsi qu'on vient de le relever, les enfants qui travaillent dans l'agriculture sont exposés grosso modo aux mêmes dangers que les travailleurs adultes, mais le risque qu'ils courent d'avoir des accidents mortels ou non ou d'être atteints dans leur santé est beaucoup plus élevé. Etant donné le grand nombre d'enfants qui travaillent dans l'agriculture et leurs conditions de travail dangereuses, la proportion des enfants qui sont victimes de traumatismes ou d'atteintes à la santé dans les exploitations agricoles représente le 70 pour cent de tous les enfants qui sont victimes d'accidents ou d'atteintes à la santé occasionnés par leur travail.

Dangers mécaniques

Les machines et engins agricoles mal conçus ou mal protégés sont une cause importante des accidents du travail. Les transports effectués dans l'agriculture sont également à l'origine de nombreux traumatismes.

Dangers physiques

Les travailleurs agricoles sont confrontés à toute une série de dangers de nature physique. On peut citer:

- le bruit causé par les machines et les environnements bruyants tels que les étables d'élevage intensif
- les vibrations excessives et secousses des tracteurs, des scies à chaîne, etc.
- les chutes
- les dangers d'asphyxie dans les silos de grain, les puits, etc.
- le rayonnement solaire, cause potentielle de cancers de la peau
- les températures extrêmes (travail en plein air ou dans des serres)
- le travail au contact d'animaux domestiques

Dangers de nature biologique (Maladies)

Les travailleurs agricoles peuvent aussi contracter diverses affections liées à leur travail. Celles-ci comprennent notamment les

maladies transmises par des animaux, l'asthme et les autres affections des voies respiratoires dues à des poussières contaminées par des organismes vivants.

Dangers de nature psychosociale

On peut citer ici les problèmes liés à une rémunération précaire, au harcèlement sexuel ou autre, à l'insécurité de l'emploi et aux retards dans le paiement du salaire.

Dangers inhérents à l'organisation du travail

Une organisation du travail anarchique (travail en équipes mal organisé, durée du travail excessive, heures supplémentaires trop nombreuses, travail solitaire, manque de surveillance, etc.) peut elle aussi présenter des dangers.

Dangers de nature ergonomique

Ceux-ci sont liés à une mauvaise adaptation du travail à l'homme et peuvent entraîner des incapacités de travail permanentes. Ils peuvent intéresser:

- des machines mal conçues
- un travail statique et prolongé effectué dans des postures inconfortables
- le soulèvement de lourdes charges
- des tâches répétitives
- des outils et des instruments mal conçus
- des sièges inappropriés

Dangers chimiques

Des produits chimiques (pesticides, solvants, etc.) peuvent présenter des dangers pour la santé: intoxications, troubles de la reproduction chez les femmes et les hommes, cancers, et d'autres encore.

LISTE DE CONTROLE



Quelques-uns des problèmes auxquels sont confrontés les enfants dans l'agriculture

- Les machines, engins et véhicules agricoles sont les causes les plus communes d'accidents. Ils ne sont pas destinés à être utilisés par des enfants
- Les enfants sont plus vulnérables que les adultes aux maladies et aux troubles liés à la chaleur
- Les instruments tranchants conçus pour des adultes sont particulièrement dangereux pour les enfants
- Du fait qu'ils sont davantage sujets à la fatigue que les adultes, les enfants sont plus exposés aux risques d'accidents
- En raison de l'immatunité de leur système physiologique, les enfants sont plus exposés que les adultes aux risques d'intoxication par des pesticides, des engrais, des poussières dégagées par les produits récoltés, des produits chimiques toxiques ou des gaz d'échappement
- Le soulèvement de lourdes charges, des postures inconfortables (travail dos courbé ou à genoux) et des tâches répétitives peuvent entraîner des lésions et compromettre la croissance de la colonne vertébrale et des membres
- Les enfants sont exposés à des risques plus élevés de traumatisme, de maladie et d'accident mortel associés aux dangers biologiques constitués par les animaux domestiques, les animaux sauvages, les reptiles, les insectes et certains végétaux
- Les conditions précaires de logement et d'hygiène rencontrées dans les camps de travailleurs migrants présentent des risques accrus pour la santé des enfants

Dangers liés à l'environnement

Les travaux agricoles peuvent également engendrer des dangers pour l'environnement qui s'étendent au-delà des lieux de travail. Ainsi, des travailleurs et leurs familles peuvent être contaminés par des pesticides emportés par le vent, par des eaux ou par des sols pollués ainsi que par la consommation de produits récoltés sur place, de viande ou de poisson contenant des pesticides résiduels. Les risques sont encore aggravés en présence de malnutrition ou d'un régime alimentaire carenciel.

Le SIDA et le travail des enfants

L'impact du VIH/SIDA devrait être signalé dans les discussions qui ont lieu à l'issue des réunions de groupe. Une pression de plus en plus insistante s'exerce en effet pour que les orphelins de victimes du sida soient autorisés à travailler dans l'agriculture, et il existe un danger très réel et immédiat qu'ils soient exploités. Le SIDA et VIH ont eu et continuent d'avoir des effets dévastateurs dans le monde. Ils ont touché des millions de travailleurs et leurs familles, anéantissant les soutiens de famille, accroissant la pauvreté et créant de nombreux orphelins.

Afin de faire face aux coûts résultant de leur prise en charge par la collectivité agricole à laquelle ils appartiennent et de leur scolarité, une pression croissante s'exerce pour qu'ils soient autorisés à travailler dans l'agriculture. Il existe donc un danger très réel et immédiat qu'ils soient exploités et que leur santé et leur intégrité corporelle soient menacées.

ACTIVITE DE FORMATION 8 :

La législation et l'OIT (Livre 2, page 15)



Avant d'aborder cette activité, vous devriez décrire l'action de l'OIT (en vous référant au Livre 3, Partie 2) et souligner sa structure tripartite. L'activité 8 doit aider les participants à se familiariser avec les dispositions législatives de leur pays sur le travail des enfants et à les comparer à celles de la convention 182 de l'OIT.

Vous devriez établir un résumé sommaire de la législation de votre pays, en indiquant si la convention 182 a été ratifiée ou non, et l'afficher ou le distribuer aux participants. Les petits groupes devraient noter brièvement les détails de leur législation dans les cases appropriées des feuilles qui leur auront été remises. Les dispositions clés de la convention 182 y ont déjà été résumées. Afin de gagner du temps, vous pourriez demander à chacun des groupes d'examiner un ou deux points de la liste. (Ainsi, le Groupe 1 pourrait se pencher sur la définition du terme «enfant» et les obligations de l'Etat, tandis que le Groupe 2 pourrait considérer les pires formes de travail des enfants, et ainsi de suite).

Les groupes devraient être incités à examiner leur législation et à la comparer avec la convention 182. Ils se poseront sans doute plusieurs questions à ce sujet, et il conviendrait dès lors de prévoir assez de place dans les rapports pour mentionner ces questions ainsi que les réponses que vous aurez pu leur apporter. Il importe à ce propos:

- d'indiquer les travaux mentionnés à l'alinéa d) de l'article 3 de la convention 182 qui devraient être retenus après consultation des organisations de travailleurs et d'employeurs intéressées
- de rappeler la hiérarchie des mesures qui devraient être prises en conformité de l'article 7, alinéa 2, pour éliminer le travail des enfants.

**ACTIVITE DE
FORMATION 9 :****Comment s'attaquer au travail des
enfants (Livre 2, page 15)**

Cette activité devrait permettre de consolider le travail déjà accompli en ce qui concerne la prévention et l'élimination. Les enfants dont il a été question dans l'étude de cas ne devraient pas être employés à la pulvérisation de pesticides. Cette tâche constitue en effet l'un des types de travail mentionnés à l'alinéa d), paragraphe 3, de la recommandation 190 de l'OIT: « *les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer des enfants à des substances dangereuses ...* ». La mise à disposition d'un équipement de protection individuelle ne changerait rien à l'affaire: les enfants doivent tout simplement être «écartés» de ce type de travail.

La partie véritablement importante de la présente Activité vise la manière dont il convient de s'attaquer au travail des enfants au niveau:

- du gouvernement
- des employeurs, des syndicats de travailleurs et des organisations de la société civile
- des parents et des familles
- des enfants eux-mêmes

Les tableaux qui suivent contiennent des suggestions de l'OIT et de l'IPEC à l'intention des participants en ce qui concerne:

- l'éducation et la formation
- la protection sociale et le bien-être
- la sauvegarde et la réadaptation
- la protection des personnes âgées de moins de 18 ans
- les contrôles et l'application de la législation
- un plaidoyer et une mobilisation de la société afin de faire admettre que le travail des enfants dans l'agriculture est dangereux et inacceptable

Vous pouvez aussi faire référence aux efforts déjà accomplis, et en particulier à l'action entreprise par un syndicat de travailleurs au Ghana et dont il est question plus bas.

Les participants pourront naturellement exprimer l'avis que les enfants continueront fatalement, pour un certain temps du moins, à être exposés aux dangers de travaux tels que ceux relatés dans les études de cas. Un débat pourra s'instaurer sur la manière d'assurer leur protection contre les risques associés à ces dangers. Il convient d'insister sur le fait qu'une discussion des questions de sécurité et de santé au travail ne signifie pas que le travail dangereux des enfants est admis ou reconnu par l'IPEC. On trouvera des informations sur les mesures de sécurité à prendre à l'égard des dangers des pesticides dans la Partie 1 du Livre 3.

Domaines d'intervention	Enfants	Familles	Employeurs	Gouvernement
1. Education et formation	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à une éducation appropriée • Education non structurée • Formation professionnelle • Education quant aux droits • Repas scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Education des parents quant à l'importance de l'éducation, aux dangers du travail des enfants et aux besoins et aux droits des enfants • Remplacement du revenu • Rapports parents/enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> • Education structurée et non structurée • Formation professionnelle • Formation communautaire en matière de droits • Contrôle communautaire de l'offre et de la qualité des services d'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> • Extension de l'éducation • Enseignement obligatoire • Education gratuite ou avec compensation des coûts pour les familles indigentes • Accès facilité pour les filles et les groupes exclus • Stratégie nationale en matière de formation professionnelle
2. Protection sociale et bien-être	<ul style="list-style-type: none"> • Monitoring de la santé • Accès aux soins de santé • Service d'orientation • Clubs de jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la protection sociale • Soutien en matière de bien-être 	<ul style="list-style-type: none"> • Centres de santé communautaires • Centres d'accueil • Conseils en matière de protection sociale • Dialogue social et négociation collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Soins de santé communautaires • Décentralisation • Programme de protection sociale pour les groupes marginalisés • Stratégie en matière de lutte contre la pauvreté
3. Retrait et réadaptation	<ul style="list-style-type: none"> • Elimination des pires formes de travail des enfants • Réadaptation, y compris la réinsertion dans le milieu familial 	<ul style="list-style-type: none"> • Alternatives économiques, micro-crédit, soutien aux petites entreprises • Conseils aux familles 	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance bénévole • Lutte contre les stigmates • Prise de conscience communautaire des droits des enfants • Alternatives communautaires à la réadaptation institutionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de moyens pour la réadaptation • Soutien aux sources parallèles de revenu au niveau communautaire • Développement de capacités en matière de conseils et d'autres services pertinents
4. Conditions de travail (travail protégé pour les moins de 18 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Alternatives aux travaux dangereux • Milieu de travail sans danger • Services de placement 	<ul style="list-style-type: none"> • Alternatives économiques • Informations sur les dangers et la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilités de travail protégé • Assistance bénévole • Participation active au développement des aptitudes • Dialogue social et 	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement des initiatives au niveau communautaire • Inspection du travail • Programmes de facilitation du passage du travail à l'école

Domaines d'intervention	Enfants	Familles	Employeurs	Gouvernement
<p>5. Contrôle et application</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience accrue des normes du travail et de la législation • Signalement et contrôle des infractions 	<ul style="list-style-type: none"> • Instruction des parents quant aux droits des enfants, aux normes du travail et à la législation • Signalement et contrôle des infractions 	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme de contrôle indépendant • Autocontrôle exercé par les employeurs • Mobilisation des syndicats en faveur des travailleurs non syndiqués ou marginaux • Prise de conscience accrue parmi les employeurs • Groupes communautaires de pression et de contrôle • Organisation et engagement des groupements féminins 	<ul style="list-style-type: none"> • Législation nouvelle ou révisée • Mise en œuvre de programmes avec un calendrier d'application • Développement et renforcement de l'inspection du travail • Enregistrement des naissances • Formation des agents chargés des contrôles (policiers, douaniers, garde-frontières, avocats, juges)
<p>6. Propagande Mobilisation de la société</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement des pairs/ de l'entourage ??? • Prise de conscience accrue des droits des enfants • Approche directe des autres enfants • Participation aux campagnes • Engagement démocratique • Ciblage et exploitation des médias par les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Ciblage par les médias engagés dans les campagnes • Prise de conscience des droits et des devoirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes de citoyens • Théâtres communautaires • Événements sportifs et autres • Campagnes centrées sur les problèmes locaux concernant le travail des enfants • Mobilisation des enseignants, des femmes, des groupements religieux, des organisations communautaires, des associations d'employeurs et des syndicats 	<ul style="list-style-type: none"> • Extension de l'éducation • Utilisation des médias officiels • Mention des droits et du travail des enfants dans les déclarations des hommes politiques importants • Panneaux publicitaires et affiches percutantes apposées dans tous les transports publics du pays

Ghana: Une action concrète au niveau national

Dans ce pays, le syndicat General Agricultural Workers' Union a réussi à obtenir de la société Ghana Oil Palm Development Company la signature d'une convention collective contenant la clause suivante:

La direction s'engage à œuvrer en faveur de l'abolition du travail des enfants à l'intérieur et à proximité de ses plantations de même que dans l'ensemble du pays. Elle prendra, conjointement avec le Syndicat, l'action indispensable à l'élimination du travail des enfants dans ses plantations et à l'entour

Le Syndicat considère que cette convention collective lui donnera l'opportunité:

- 1) de partager avec la direction des informations touchant le travail des enfants:
 - dans la plantation et dans son voisinage
 - dans le secteur agricole considéré
 - dans le pays tout entier
- 2) d'entreprendre conjointement des recherches et des études portant sur le travail des enfants
- 3) de conduire des projets de formation et d'éducation
- 4) d'instituer des programmes de récompenses et de sanctions visant plus spécialement les planteurs occasionnels, les petits exploitants et les petits planteurs
- 5) de promouvoir une meilleure prise de conscience à l'égard du travail des enfants et de ses nombreux liens avec:
 - les droits des enfants
 - les droits des femmes
 - les droits des travailleurs
 - les droits de l'homme
 - le développement durable

- 6) de mettre en évidence les causes qui lient travail des enfants, production à bas prix et méthodes de management, à savoir :
 - travail occasionnel
 - passation de contrats et sous-traitance
 - absence de prestations de sécurité sociale pour les travailleurs occasionnels, les ouvriers travaillant à forfait et les travailleurs âgés
 - systèmes de rémunération aux pièces
 - salaires indécents
- 7) de faire campagne et de se mobiliser en faveur d'une politique déclarée et d'une législation nationale

**ACTIVITE DE
FORMATION 10 :****Stratégie future (Livre 2, page 19)**

Cette activité – l’avant-dernière – est un élément crucial du programme de formation. Elle donne aux participants l’occasion de revoir l’ensemble des points clés du cours et de songer aux mesures concrètes qu’ils peuvent prendre lorsqu’ils seront de retour dans leurs exploitations et leurs collectivités. Il importe de les renvoyer:

- aux parties précédentes du programme de formation et aux suggestions qu’ils auront notées pour en assurer le suivi
- aux tableaux présentés dans le cadre du programme

La liste de contrôle ci-après identifie quelques formes d’action qui pourraient être appropriées en vue de promouvoir les idées évoquées tout au long du programme.

**Liste de
contrôle:**



**Suggestions pour des actions à entreprendre
à l'échelon local**

- Rassembler des données factuelles sur le travail des enfants à l'échelon local
- Mettre sur pied un groupe communautaire sur le travail des enfants dans l'agriculture pour qu'il puisse collaborer avec d'autres groupements communautaires s'occupant d'éducation, de création de revenus, de lutte contre la pauvreté, etc.
- Faire connaître les différentes formes de travail des enfants dans l'agriculture et plus particulièrement celles qui exposent les enfants aux risques les plus considérables
- Faire en sorte que les conventions collectives contiennent un engagement à ne pas recourir au travail des enfants et à travailler à son élimination
- Créer une prise de conscience plus nette du problème en ayant recours aux programmes d'éducation ouvrière destinés aux travailleurs et aux agriculteurs et à des actions dans le domaine de l'information publique
- Passer des accords avec d'autres, insister pour la mise en œuvre de mesures de protection en faveur des enfants et militer pour le droit des enfants à l'éducation
- Exploiter les ressources de l'IPEC pour réaliser vos objectifs

Des participants (Chaque participant ???) devraient être invités à présenter un bref rapport au groupe.

**ACTIVITE DE
FORMATION 11 :****Evaluation du cours
(Livre 2, page 20)**

Assurez-vous que la liste des termes de jargon est complète et que les participants n'ont plus de questions à poser. Faites en sorte que le cours fasse l'objet d'une évaluation en petits groupes. Il est essentiel de recueillir les avis des participants pour vous permettre de les étudier et de faire rapport à l'IPEC.

Rapport sur le programme de formation

Préparez un bref compte-rendu de la manière dont vous avez utilisé le présent matériel dans votre programme de formation et faites-y figurer vos remarques et celles des participants à l'issue de l'exercice d'évaluation. Envoyez votre rapport à votre personne de contact à l'IPEC.

LIVRE 1: PARTIE 3

LISTES DE CONTRÔLE SUR LES METHODES D'ENSEIGNEMENT

Dans la Partie précédente, nous avons mentionné l'importance des «méthodes actives d'apprentissage» et avons présenté des suggestions quant à l'utilisation des Activités pour les agriculteurs traitées au Livre 2. Le OIT a créé un CD Rom intitulé Votre sécurité et votre santé au travail – Guide du formateur qui donne davantage de détails. Nous en avons extrait quelques éléments importants et les avons incorporés, avec d'autres suggestions, dans une série de listes de contrôle que l'on trouvera plus loin. Ces listes devraient permettre aux formateurs d'obtenir des informations complémentaires lors de la planification, de la conduite et de l'évaluation d'activités de formation.

Principes essentiels

Les activités de formation traitées dans le Livre 2 sont fondées sur quelques principes essentiels qui ont été repris dans la liste de contrôle ci-après.

LISTE DE CONTROLE



Principes essentiels

- Apprendre en travaillant: les participants apprennent bien mieux s'ils accomplissent quelque chose par eux-mêmes
- Travail en groupe: cette méthode d'apprentissage est plus efficace car elle implique plus directement les participants et fait appel aux connaissances, aux aptitudes et à l'expérience de chacun d'eux
- L'examen des problèmes soulevés par le travail des enfants, les difficultés et les dangers qu'ils rencontrent dans l'agriculture offre un excellent point de départ pour permettre à chacun d'appréhender ces problèmes et d'examiner les mesures à prendre pour les résoudre
- Les activités entreprises sur les lieux de travail ou dans les collectivités rurales peuvent contribuer à faire en sorte que les cours de formation, les stages, la formation dispensée sur le terrain ou au sein d'un cercle d'étude sont adaptés aux situations réelles rencontrées par les participants
- Les activités proposées sont des tâches spécifiques destinées à permettre aux participants d'apprendre et à s'adapter aux situations auxquelles ils sont confrontés
- Polycopiés: si vous en avez le temps, vous pourriez traduire certains des points essentiels de chaque activité (voir le Guide point par point dans la Partie 2 ci-dessus) et en fournir la traduction aux participants au terme de chaque activité
- Revue des cours: tout au long des cours ou des stages de formation, de même que dans le cadre de la formation dispensée sur le terrain ou dans un cercle d'étude, il conviendrait de revoir, de manière formelle ou informelle, le travail accompli et de donner aux formateurs et aux participants la possibilité d'adapter le programme du cours aux objectifs prioritaires que l'on aura identifiés

Rôle du formateur

LISTE DE CONTROLE



Rôle du formateur

Votre rôle consiste notamment à:

- appliquer une dynamique de groupe et à encourager une participation équilibrée, particulièrement entre hommes et femmes
- contribuer à l'organisation des activités, à proposer des tâches et à suggérer des méthodes de travail
- aider les participants à tomber d'accord sur une ligne de conduite
- faire en sorte que les différentes opinions soient prises en compte
- planifier les ressources – informations de base, photocopiés, publications, possibilité de photocopie (si possible) – pour faciliter la marche du cours
- préparer des traductions en idiome(s) local (locaux) et à adapter le matériel du cours aux besoins des participants
- fournir des conseils et un soutien
- faciliter les discussions
- diriger certains débats et à en résumer les points saillants
- faire appel à des personnes extérieures en cas de besoin

Travail en petits groupes

Ce cadre d'activité est celui qu'il faudrait utiliser avant tout dans les Activités de formation du Livre 2. Il existe plusieurs bonnes raisons de faire appel à cette méthode dans la formation des adultes.

LISTE DE CONTROLE



Travail en petits groupes

- C'est une méthode active
- Elle favorise l'effort collectif
- Elle encourage les participants qui hésitent à intervenir à prendre part aux discussions
- Elle permet aux participants de travailler sans se sentir constamment surveillés par le formateur
- Elle offre un cadre efficace pour structurer les débats
- Elle permet aux participants d'étudier les problèmes que pose le travail des enfants, d'en débattre et de leur chercher des solutions

Un petit groupe devrait, de manière idéale, être composé de trois ou quatre personnes. Dans le cas des Activités de formation 1 et 5 du Livre 2, toutefois, vous devriez examiner la possibilité de demander aux participants de travailler en petits groupes de deux personnes.

Participation active

Les adultes apprennent avec le plus de facilité lorsqu'ils s'impliquent activement dans le processus d'apprentissage et sont incités à partager leurs propres expériences dans le cadre du cours. Ce type d'apprentissage est qualifié en général d'«apprentissage participatif» ou d'«apprentissage centré sur l'élève». Il présente notamment les avantages ci-après :

- Le processus d'apprentissage repose sur l'expérience des participants et se développe à partir de celle-ci
- Les participants apprennent grâce à l'activité et aux discussions qui se déroulent au sein du groupe
- Les participants se voient offrir l'occasion d'aborder les problèmes par eux-mêmes et d'acquérir toute une série d'aptitudes

Dans l'apprentissage participatif, les participants sont appelés à fournir des informations et à en recevoir. Ils sont ainsi incités à apprendre les uns des autres en se fondant sur leurs expériences. L'expérience des autres les aidera à apprendre et à assimiler des informations importantes.

**LISTE DE
CONTROLE****Participation active**

- Donnez aux participants, de manière régulière, l'occasion d'échanger leurs points de vue sur les concepts de prévention, de retrait et de protection
- Reconnaissez les contributions importantes que les participants peuvent apporter sur la base de leur expérience en matière de travail des enfants et acceptez le fait qu'ils peuvent avoir des informations précieuses à fournir
- Evitez autant que possible d'adopter l'attitude du conférencier. Divisez de manière logique la matière des divers chapitres en sous-chapitres. Créez des activités et stimulez la discussion afin d'inciter les participants à apprendre
- Dans votre enseignement, ayez un comportement «démocratique» et soyez prêt à abandonner quelques instants la conduite d'une séance pour permettre à des participants de l'assumer
- Aidez et guidez les participants dans leur apprentissage en leur donnant des directives et un cadre précis
- Encouragez le recours au chant, à la danse et au théâtre
- A titre de complément des séances de cours, organisez sur le terrain des visites pratiques bien structurées
- Gardez l'attention des participants fixée sur les diverses tâches du cours
- Aidez les participants à partager leurs connaissances et leurs expériences
- Faites en sorte que personne ne prenne le contrôle des séances
- Encouragez les participants timides à intervenir et à prendre une part active à toutes les séances

Planification et préparation

Il importe que les formateurs planifient et se préparent avec soin.

LISTE DE CONTROLE



Planification et préparation

- Avant le début du cours, étudiez attentivement chacune des activités traitées dans le Livre 2 et dans les chapitres 1 et 2 du Livre 1.
- Avant le début du cours, dressez un plan de la leçon (voir l'exemple de la page suivante) ou les grandes lignes de l'activité étudiée. Incluez dans le plan de la leçon les objectifs visés, une introduction, le cœur du texte, les points à retenir, un résumé et les activités à développer
- Les activités étudiées devraient être traduites dans les idiomes locaux. Si vous en avez le temps, vous pourriez traduire quelques-uns des points clés indiqués dans le guide de chaque activité (en vous référant au Guide point par point figurant au chapitre 2 du Livre 1) et distribuer ces traductions aux participants sous forme de photocopiés à l'issue de chaque activité
- N'oubliez pas de préparer des tableaux, du papier et des marqueurs
- Si vous avez accès à une photocopieuse, il est conseillé pour certaines activités de faire d'avance des copies des textes pertinents (par exemple, la convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999)
- Inspirez-vous des diverses méthodes participatives et mettez également au point vos propres méthodes
- Servez-vous du présent matériel de formation pour élaborer de nouveaux matériels ou de nouvelles méthodes de formation.

Exemple de feuille de planification

1. Nom de la session _____

2. Groupe cible _____

3. Temps à disposition _____

4. Besoins _____

CONTENU	AIDES A LA FORMATION	TECHNIQUES DE FORMATION (matériel, équipement, normes législatives)
Objectifs		
Introduction		
Points essentiels du texte		
Points à mémoriser		
Résumé		
Activités		

Techniques de formation

La liste de contrôle ci-après fournit de brèves informations et quelques directives au sujet des diverses techniques de formation pouvant être utilisées.

LISTE DE CONTROLE



Techniques de formation

- Questions**
Les questions peuvent servir à stimuler les discussions, mais ne devraient pas être posées sur un ton comminatoire
- Utilisation de la liste de contrôle**
Une liste de contrôle adresse un message utile aux participants; vous pouvez soit proposer des listes de contrôle, soit aider les participants à élaborer leurs propres listes, de préférence en groupes
- Idées «instantanées»**
Cette technique est utilisée pour inciter les participants à offrir toute une série d'idées. Les participants peuvent présenter les idées qui leur viennent à l'esprit et qui sont en rapport avec le sujet mis en discussion
- Planification des actions**
Des plans d'action peuvent être élaborés par un participant ou par un groupe. Les participants devront mettre au point une stratégie et engager une action positive pour la prévention du travail des enfants ou leur retrait de ce travail, ou encore pour améliorer les conditions de leur travail
- Activités à déployer au niveau des lieux de travail ou à l'échelon de la collectivité**
Lorsqu'il est possible d'organiser des activités à ce niveau ou à cet échelon, celles-ci permettront d'établir un lien entre le cours, les participants et leur lieu de travail ou leur collectivité rurale

**LISTE DE
CONTROLE****Techniques de formation (suite et fin)**

- Réunions organisées dans le cadre du cours**
Ces réunions sont une façon démocratique d'engager les participants à influencer le contenu et la structure du cours
- Travail en petits groupes**
Le travail en petits groupes est la principale méthode de formation utilisée dans le Livre 1. La Partie 2 du Livre 2 donne des directives quant à son application pratique
- Discussions au niveau du groupe**
Il est essentiel que les formateurs encouragent, stimulent et appuient les discussions en groupe; cette technique fait partie de l'apprentissage participatif
- Présentation d'études de cas**
Des études de ce type peuvent être utilisées avec profit par les formateurs. Celles qui ont été présentées dans le cadre des activités 4 et 9 du Livre 1 devraient permettre aux participants d'examiner les questions liées au travail des enfants sans avoir le sentiment qu'ils ont une position personnelle à défendre
- Jeux de rôles**
Cette technique de nature participative est susceptible d'encourager considérablement l'activité des participants et leur interaction. Les jeux de rôles peuvent inclure des interviews et des participations à des négociations ou des réunions

Evaluation du cours

De la même manière que le cours de formation est fondé sur le travail en groupe, la participation active et l'engagement, son évaluation devrait constituer elle aussi un processus collectif. Cela implique que tous les participants s'interrogent, à titre individuel ou en groupe, sur le cours auquel ils prennent part. Ils devraient se poser des questions sur la pertinence du contenu, le profit qu'ils en ont retiré, ses faiblesses et ses points forts. Le processus d'évaluation devrait s'étendre sur toute la durée du cours.

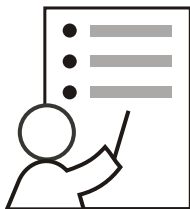
LISTE DE CONTROLE



Evaluation

- Avant le début du cours, définissez les objectifs que vous désirez lui fixer
- Pendant la deuxième ou la troisième séance, interrogez les participants quant à leurs attentes et tombez d'accord sur les objectifs
- Utilisez les réunions organisées dans le cadre du cours pour faciliter le processus de formation. Un exercice de révision pourrait être inscrit dans le calendrier des séances
- Au cours de chaque séance ou activité, assurez-vous que les participants ont bien assimilé les objectifs et compris le sens de leur participation
- A mi-parcours, examinez avec les participants les progrès accomplis
- Au terme du cours, procédez à un exercice final d'évaluation
- Dans la mesure du possible, reprenez contact avec un échantillon de participants quelques semaines ou quelques mois après la fin du cours, afin de vérifier l'impact que leur formation a pu avoir sur leurs activités ultérieures

Sources de documentation utiles



Avant le début du cours, il vous serait sans doute utile de consulter une documentation pertinente en vous adressant aux sources ci-après:

Echelon national

- Organismes nationaux compétents en matière de travail des enfants; départements ou services de sécurité et de santé au travail

Echelon international

- Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)
<http://www.ilo.org/public/english/standards/ipec/index.htm>
- Un avenir sans travail des enfants – Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 2002
- Every Child Counts – New Global Estimation on Child Labour ILO (IPEC) 2002
- Children at Work – Health and Safety Risks ILO 2002
- IPEC Fact Sheets on Child Labour Issues
<http://www.ilo.org/public/english/standards/ipec/about/factsheet/index.htm>
- ILO Safework
www.ilo.org/public/english/protection/safework/index.htm
- ILO ACTRAV Booklets on Trade Unions and Child Labour
<http://www.ilo.org/ACTRAV>
- ILO/IUF Series of Trade Union Education Manuals on Health, Safety and the Environment for Agricultural Workers 2004

Organismes spécialisés

- International Institute of Tropical Agriculture
<http://www.iita.org>
- Centre international de recherche sur le cancer
<http://www.iarc.fr>

Organisations de travailleurs

- International Union of Food, Agricultural, Hotel, Restaurant, Catering, Tobacco and Allied Workers' Associations (IUF)
<http://www.iuf.org>
- Confédération internationale des syndicats libres (CISL)
<http://www.icftu.org/focus.asp?Issue=childlabour&Language=EN>

Organisations non gouvernementales (ONG)

- Pesticide Action Network Pesticide Database
www.pesticideinfo.org
- Fields of Hope – un site web interactif mis sur pied avec l'assistance financière du ministère du Travail des Etats-Unis et géré par The Child Labor Coalition (constituée d'ONG)
<http://www.fieldsofhope.org/index.html>

Industrie

- World Cocoa Foundation
<http://www.chocolateandcocoa.org/index.htm>
- Federation of Cocoa Commerce
<http://www.calcocoa.com/issues/stcp/>
- Sustainable Tree Crops Programme (STCP)
<http://www.treecrops.org>
- Crop Data Management System : Ag Product Label and Material Safety Data Sheets Service
<http://www.cdms.net/manuf/manuf.asp>